
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 14 janvier 2013

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 12 novembre 2012	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-3440)	(p. 4)
<i>Annexe</i> : Budget primitif 2013 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Jacky Darne	(p. 31)

Le texte des délibérations n° 2013-3440 à 2013-3485 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 423.

N° 2013-3440 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 4)
--	--------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3441 <i>Budget primitif 2013 - Budget principal -</i>	(p. 4)
N° 2013-3442 <i>Budget primitif 2013 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 4)
N° 2013-3443 <i>Budget primitif 2013 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 4)
N° 2013-3444 <i>Budget primitif 2013 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 4)
N° 2013-3445 <i>Budget primitif 2013 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 4)
N° 2013-3446 <i>Programmation pluriannuelle des investissements et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour 2013 -</i>	(p. 5)
N° 2013-3447 <i>Opérations globalisées 2013 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2013-3448 <i>Opérations globalisées 2013 de la direction des systèmes d'information et des télécommunications pour la maintenance et le renouvellement informatique - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2013-3449 <i>Opérations globalisées 2013 - Bâtiments, véhicules, mobiliers, matériels, haltes fluviales et énergie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2013-3450 <i>Inventaire comptable et règles d'amortissement -</i>	(p. 28)
N° 2013-3451 <i>Transfert de la cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 -</i>	(p. 28)

N° 2013-3452	<i>Cotisations et renouvellement des adhésions à des associations et organismes - Année 2012 -</i>	(p. 29)
N° 2013-3453	<i>Logement de fonction par nécessité absolue de service pour un emploi de directeur général adjoint -</i>	(p. 29)
N° 2013-3454	<i>Lyon - Prestations d'avocat en conseil, précontentieux et contentieux - Lots n° 5, 6, 9, 12 et 13 - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure adaptée restreinte -</i>	(p. 29)
N° 2013-3455	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2013-3456	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2013-3457	<i>Lyon 2°, Lyon 7° - Aménagement des quais Claude Bernard et Gailleton pour les bateaux croisières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demandes de subventions -</i>	(p. 19)
N° 2013-3484	<i>Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat d'acquérir les parts de la SCI Petite Fleur en vue de construire des logements sociaux ou en accession sociale -</i>	(p. 29)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3458	<i>Opérations globalisées de voirie 2013 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2013-3459	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Déclaration de projet suite à enquête publique -</i>	(p. 28)
N° 2013-3460	<i>Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 28)
N° 2013-3461	<i>Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Vaulx en Velin -</i>	(p. 28)
N° 2013-3462	<i>Vaulx en Velin - Restructuration des voiries du secteur village suite à la réalisation du grand collecteur rue Louis Duclos - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2013-3463	<i>Travaux préventifs sur chaussées et trottoirs - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 28)
N° 2013-3485	<i>Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes - Autorisation de signer 7 marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 28)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3464	<i>Opérations globalisées de la direction de la propreté 2013 - Individualisation des autorisations de programme -</i>	(p. 23)
N° 2013-3465	<i>Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux : intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2013-3466	<i>Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2013-3467	<i>Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2013-3468	<i>Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Communauté urbaine à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) -</i>	(p. 29)
N° 2013-3469	<i>Dispositif intégré de surveillance et de maîtrise des fluides - Convention partenariale DSM Flux -</i>	(p. 29)
N° 2013-3470	<i>Unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud-Rhône et de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais - Autorisation de signer 2 avenants -</i>	(p. 23)
N° 2013-3471	<i>Organisation de la conférence internationale NOVATECH 2013 - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) -</i>	(p. 29)

N° 2013-3472	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Findima pour le projet de promotion de l'assainissement et de valorisation des sous-produits dans la Commune de Gayéri au Burkina Faso -</i>	(p. 29)
N° 2013-3473	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Co-développement Afrique Europe (CODAE) pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour la Commune de Popodara en Guinée -</i>	(p. 29)
N° 2013-3474	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de famille de Guinéens de Lélouma à Bordeaux pour le projet d'adduction d'eau et d'assainissement pour 4 villages de la Préfecture de Lélouma en Guinée -</i>	(p. 29)
N° 2013-3475	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement de Nakheu et Thami au Laos -</i>	(p. 29)

COMMISSION URBANISME

N° 2013-3476	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 15 - Restructuration du pôle de santé de la Croix Rouge - Domaine de la Chaux - Bilan de la concertation préalable et approbation de la révision -</i>	(p. 30)
N° 2013-3477	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Aménagement de la rue Haute Monmousseau (rue Georges Salendre) - Programme de l'opération - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) -</i>	(p. 30)
N° 2013-3478	<i>Givors - Quartier Les Vernes secteur Duclos - Aménagement d'espaces publics - 1^{ère} tranche de travaux - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2013-3479	<i>Bron - Projet de renouvellement urbain - Quartier Caravelle - Aménagement - Démarche expérimentale sur les thématiques de l'énergie et des chantiers propres - Convention de partenariat avec la société Gaz réseau distribution France (GRDF) et la Commune -</i>	(p. 30)
N° 2013-3480	<i>Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 8°, Lyon 9° - Programme d'intérêt général (PIG) Immeubles sensibles - Habitat dégradé - Convention d'opération - Convention avec la Ville de Lyon pour l'élaboration et l'animation du PIG -</i>	(p. 25)
N° 2013-3481	<i>Développement urbain - Attribution d'une subvention à l'INTERNATIONAL urban development association (INTA) sur les enjeux de la polarité givordine -</i>	(p. 30)
N° 2013-3482	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2013-3483	<i>Lyon 3° - Reconversion de la friche RVI nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 14 janvier 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 4 janvier 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Je renouvelle mes vœux à toutes et à tous.

Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Bonne année à vous aussi et à tous nos collègues. Excusez-moi, je comprends que la joie des retrouvailles vous étreigne mais il faudrait peut-être entendre ! Si la résolution, cette année, c'était de faire un peu de silence quand je fais l'appel, cela m'arrangerait parce que je ne m'entends même plus !

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne J.C. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Nissanian), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Muet (pouvoir à M. Barret), Mme Pesson (pouvoir à M. Corrazol), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Revel), Uhlrich (pouvoir à M. Vincent), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme David).

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 novembre 2012

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 novembre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2013-3440 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du rapport numéro 2013-3440. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2013-3441 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2013 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3442 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2013 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3443 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2013 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3444 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2013 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3445 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2013 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3446 - finances, institutions et ressources - Programmation pluriannuelle des investissements et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant, mes chers collègues, nous rentrons directement dans la partie dense de ce Conseil avec la présentation des budgets 2013. Monsieur Jacky Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3441 à 2013-3446. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe page 31).

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : C'est avec plaisir que j'ai eu à présenter, il y a quelques semaines, les orientations budgétaires et de vous retrouver. Ceux qui aiment les chiffres trouvent un peu long mais j'essaie de démontrer aujourd'hui que c'est en effet un budget offensif et prudent. L'offensive est dans le montant des investissements et dans leur nature, dans les politiques qui sont conduites et la prudence dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans l'endettement, dans la gestion qui est faite. Ce n'est pas le seul budget possible mais c'est un budget possible.

Alors que nous nous inscrivons dans un contexte économique sur lequel je ne reviens pas, je redis simplement quelques éléments de la loi des finances :

- le montant des attributions au titre de la DGF est en augmentation totale de 0,3 % mais en diminution compte tenu des règles de répartition et des tailles des Communes ;

- les bases d'imposition sont révisées : + 1,8 % ;

- la croissance envisagée pour 2013 est de 0,8 %. Si ce n'est pas 0,8 %, ce n'est pas catastrophique pour le budget tel que nous le votons mais cela aura des conséquences pour l'année suivante mais pas pour cette année ;

- les cotisations à la caisse de retraite des agents des collectivités locales augmentent de 1,3 % cette année mais augmenteront aussi l'année prochaine, ceux qui font les budgets dans les Communes le savent. Et, si cela vous a échappé, il y a de nouvelles cotisations pour les élus : pour ceux qui gagnent plus de 18 186 € parmi vous. Il y a des adaptations. Ce n'est pas directement au budget du Grand Lyon mais dans votre budget personnel. J'ai tort quand je dis que cela n'a qu'une incidence modeste car, pour le Grand Lyon, cela entraîne des cotisations supplémentaires de 600 000 €. Après, les niveaux d'indemnisation des élus communautaires ne prêtent pas à discussion puisqu'elles sont raisonnables.

On s'inscrit dans un contexte que vous connaissez. Pour expliquer la diminution des dotations de l'Etat et la nécessité qu'il y a, j'ai juste remis un graphique qui a été publié dans *Le Monde* ce week-end (sources : Bloomberg : commission européenne) surtout celui qui est en bas, qui donne le déficit budgétaire de la France en pourcentage du PIB ; 2009 : - 7,5 %, 2010 : - 7,1 %, 2011 : - 5,2 %, 2012 : - 4,5 % et ce qui est prévu pour 2013 et 2014 : - 3,5 %. Chacun sait bien que la crise de 2008 avait entraîné des dépenses budgétaires importantes pour soutenir l'économie -ce sont les plans de relance- mais ce qui avait eu comme conséquence d'aggraver les déficits et le fait de vouloir repasser de - 7,5 % à - 3,5 % entraîne une nécessité de maîtrise des dépenses publiques qui est bien sûr très forte. Donc on s'inscrit dans ce contexte.

J'indique aussi -parce que je trouve toujours cela assez étonnant et ceux qui ont l'explication la donneront- les taux d'emprunts. Là sont publiés dans le même graphique les taux d'Etat français à

dix ans sur le marché secondaire -donc revente des emprunts déjà émis- ; c'est un taux qui est constamment en diminution, donc cela coûte de moins en moins cher et vous voyez que la perte du 3 A français du 13 janvier 2012 n'a pas stoppé la diminution des taux. Alors, on en profite puisque vous verrez dans l'endettement que nous avons des taux toujours en-dessous de ce qu'ils étaient l'année précédente ; donc tant mieux !

Révision sur le cadrage budgétaire général -je dis "révision" parce que j'en avais indiqué les grandes lignes au moment du débat d'orientation budgétaire-. Les chiffres, qui sont en valeur absolue, comportent ceux de 2013 et, entre parenthèses en dessous, ceux de 2012 ; les pourcentages sont des pourcentages de variation. Les chiffres pris ici sont les chiffres du budget consolidé, retraitement effectué budget principal et budgets annexes.

Nos recettes de fonctionnement : + 1,5 %, à comparer aux + 3 %, 4 %, 5 % et 6 % que nous avons eus ces dix dernières années. Les dépenses de fonctionnement : + 0,7 % ; c'est sans doute un des pourcentages de progression les plus faibles et une des contraintes les plus fortes que l'on donne -mais il faudra continuer- par rapport à l'évolution des prix et des coûts. Ce qui fait -c'est la flèche qui monte- un autofinancement qui continuera d'augmenter : 256,7 M€, 245,3 M€ l'année dernière, donc une progression de + 4,6 %. de nos recettes nettes disponibles pour financer nos opérations d'investissement.

Je précise -parce que c'est toujours une question que l'on me pose- qu'il faut vous attendre à ce que, dans le compte administratif, nous ayons quelque chose qui sera plus près de 300 M€, comme les années précédentes ; on n'a pas encore fait le compte administratif, bien sûr, mais les exécutions en cours de mandat le montrent bien. Nous avons toujours des recettes supérieures à ce que l'on prévoit, c'est normal. On peut atteindre 100 % d'exécution de nos dépenses, jamais plus puisque le principe budgétaire est là et donc l'on est toujours un peu en dessous. C'est donc une situation intéressante pour les investissements. Le budget d'investissement comporte les opérations financières et pas simplement les opérations opérationnelles, sur lesquelles je reviendrai. Il est en légère diminution par rapport aux années précédentes parce que, l'année dernière, nous étions à plus de 600 M€ d'emprunts d'opérations d'investissement inscrites ; cette année, on les a cantonnées, pour les crédits de paiement, à 600 M€ parce qu'il ne faut pas faire plus ; donc une très légère diminution.

Je passe à la fiscalité -pas trop en détail mais enfin un tout petit peu tout de même puisque je comprends bien que cela puisse être trop long pour certains- : + 2,7 % ; c'est un pourcentage moyen qui cache en réalité des évolutions assez différentes puisque, pour ce qui vient des entreprises, on est plutôt autour de + 4,4 % et ce qui vient des ménages plutôt autour de 3 % (4 % aussi pour la taxe d'habitation).

La cotisation foncière des entreprises progresse moins que les autres parce que ses bases de calcul sont le foncier et le bâtiment. Donc l'évolution est moins forte, alors que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est liée beaucoup plus à l'évolution de l'activité et des prix et, en prévoyant + 4,4 %, cela signifie que l'estimation de l'activité 2012 -puisque ce sont les bases de calcul pour 2013- a été bonne pour les entreprises. Je rappelle que, dans les années où nous avons la totalité de la taxe professionnelle, l'évolution de la totalité de nos recettes de taxe professionnelle était quatre fois plus importante : c'était 535 M€. Ce qui explique que nos recettes croissent moins, c'est que cette part progressive de nos recettes est beaucoup plus faible qu'elle ne l'était antérieurement. Je rappelle que ce taux n'est pas fixé par nous.

La taxe d'habitation est de 133,5 M€. Elle comporte 1,8 % d'évolution des prix et le reste d'augmentation du volume du nombre de logements.

La TEOM est de 118,9 M€ et n'est pas comprise dans la ligne fiscalité totale mais indiquée dans une ligne à part ; elle évolue comme la taxe d'habitation puisque ce sont des bases voisines, soit valeur locative sans abattement.

Je pourrais d'ailleurs, sur le cas précédent, faire un test sur la taxe d'habitation. Je pourrais faire des petites questions pour vérifier si vous savez ou pas. La taxe d'habitation, quel est son taux actuel ? Dans la Communauté urbaine -donc vous y pensez bien- c'est 7,25 %. Tous ceux qui ont un écart de moins de 10 % là-dessus ont gagné !

Je passerai sur les autres taux mais, par exemple, la cotisation foncière des entreprises est de 27,26 %. En comparaison, avec les autres, on est un peu en-dessous alors que le même taux produit plutôt plus de recettes parce nos valeurs locatives sont meilleures.

Autre exemple d'ordre de grandeur, pour le plaisir des uns et des autres, quand nous avons des taxes, la partie sur laquelle nous devons fixer le taux, donc les taxes avec pouvoir de taux, c'est 336,6 M€ puisqu'on peut modifier le taux de la taxe d'habitation et le taux de la contribution foncière des entreprises -je passe sur les deux autres- alors que, sur la valeur ajoutée ou sur le foncier non bâti, on n'en a pas la possibilité.

Mais, si on regarde, non pas par rapport aux recettes fiscales, les actions que l'on peut avoir sur nos recettes en modifiant le taux, cela ne touche jamais que 26 % de la totalité de nos recettes. On peut jouer par un taux sur 26 % de la totalité de nos recettes et encore, on peut le faire sous condition, puisque vous vous rappelez tous que la contribution foncière des entreprises, on ne peut augmenter son taux que si le taux de la taxe d'habitation a augmenté l'année précédente.

Je précise pour tous que la taxe d'habitation, comme les autres impôts, n'a pas d'augmentation de taux cette année par la Communauté urbaine, que ce soit donc pour les ménages ou pour les entreprises.

Les petites lignes d'en bas indiquent la part payée à l'intérieur de la fiscalité, qui ne représente jamais que 470 M€. Encore une fois, ce n'est pas la totalité de nos recettes. Vous avez grosso modo un tiers payé par les ménages (134,3 M€), essentiellement la taxe d'habitation et deux tiers payés par les entreprises, essentiellement, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Donc cela vous donne un ordre de grandeur. Je rappelle qu'il y a quelques années, nous n'avions pas de taxe d'habitation, donc c'était la totalité entreprise.

Les attributions de l'Etat -je les fais en deux diapositives- :

- d'abord, les attributions de compensations à la suite de la suppression de la partie "salaires" de la taxe professionnelle, 92,9 M€ et 53,5 M€ ; aucune variation par rapport à l'année précédente, donc même montant, variation zéro ;

- maintenant, les autres dotations : pour la DGF (la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation), une diminution de 2,13 %. Si on prend les allocations compensatrices, leur montant (14,5 M€ notifiés en 2012 et 14,3 M€ cette année) ne présentent pas de variation significative.

Donc je viens de parler des recettes de l'Etat, de leurs dotations et de leurs évolutions. Je prends maintenant les autres recettes de fonctionnement.

Pour la distribution d'eau, les entreprises qui sont les fermiers nous reversent 12,4 M€ suivant une convention passée avec eux.

La recette d'assainissement est de 61,2 M€ ; il n'y a pas de modification. C'est un produit du prix au mètre cube et du volume. Je rappelle là aussi en gros pour que chacun se souvienne que, dans un prix d'eau moyen, il y a un tiers d'eau, un tiers de taxe d'assainissement, un tiers de compteur et de taxe de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et autres. Donc la partie assainissement coûte 0,931 € par mètre cube ; elle augmente automatiquement, selon une convention, de 0,03 €.

Les autres recettes :

- le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) représente 33 M€, soit une augmentation faible mais une augmentation de recettes de 2,3 %, je crois ;

- la taxe de séjour rapporte davantage que ce que l'on espérait -ce sont les sommes versées par les hôtels suite à notre prise de compétence en matière de tourisme-, puisque nous avons une progression -tenez-vous bien !- de 8,8 %. Je le dis parce que c'est un indicateur non pas de prix -on n'a pas changé les prix par chambre ou par nuit-, c'est un indicateur de volume principalement, puisque les recettes viennent du nombre de nuitées. Ce qui démontre -je n'ai pas fait d'observation particulière mais très probablement ceux qui ont travaillé ce matin sur l'économie pourraient le dire plus que moi- une évolution très positive.

Je passe aux dépenses de fonctionnement. Pour ce qui est des recettes fiscales, une partie est reversée et donc ces recettes ne nous servent pas pour assurer notre propre fonctionnement. Aujourd'hui, nous reversons trois choses et nous en encaissons une. Celles que nous reversons :

- ce sont d'abord les attributions de compensations, liées à la création de la taxe professionnelle unique puisque la plupart des Communes ont perdu la taxe professionnelle et, à la place, ont une dotation de la Communauté urbaine. Nous reversons aux Communes un montant qui est dans les règles et qui a été fixé à 212,5 M€ ; donc c'est considérable mais, à l'inverse, nous recevons 10,6 M€ des Communes qui avaient plus de taxe d'habitation que de taxe professionnelle ;

- la dotation de solidarité communautaire (DSC) augmente de 2 % et s'élève à 20,4 M€ ;

- le fonds de péréquation entre les collectivités augmente et passe à 3,3 M€. Je rappelle qu'il est prévu qu'il augmente constamment pendant cinq ans, si les dispositifs initiaux sont confirmés. C'est donc un prélèvement sur nos recettes qui pèse de façon significative à 3,3 M€ quand on est dans un budget qui augmente, comme je l'ai indiqué, vous voyez que c'est loin d'être négligeable et qui sera probablement multiplié par trois dans les années à venir.

Donc, au total, le reversement des fiscalités est de 225,6 M€.

Je passe maintenant aux autres dépenses : les dépenses propres et quelques-unes des autres dépenses -excusez-moi de ne pas être exhaustif dans cette présentation- :

- les subventions versées au SYTRAL, au SDIS ;

- le montant versé pour les ZAC qui, vous le savez, permet d'équilibrer les opérations d'urbanisme -sur lesquelles on fait chaque année une présentation séparée-. Les sommes peuvent varier d'une année à l'autre, il n'y a pas une règle absolue sur le montant des dotations. On a une projection à quelques années et, au total, les engagements sont d'environ 200 M€. Le versement de cette année est de 45,7 M€ et c'est le montant auquel il faut s'attendre comme règle constante dans les années à venir ;

- le budget de eaux pluviales est reversé au budget annexe ;
- les versements au Département pour le périphérique nord (7,8 M€) ;
- les offices d'HLM (5,7 M€) ;
- l'office de tourisme auquel on verse 4,7 M€.

En ce qui concerne le personnel, l'évolution moyenne sur les quatre budgets confondus est de 2,6 % pour 2013 ; La moyenne que nous avons eue est de 2,81 %. L'orientation du début de mandat et l'engagement que nous avons pris est de 2,5 % à effectif constant, sans connaître la hausse des prix. Compte tenu de l'élargissement de la Communauté urbaine, des nouvelles compétences et des augmentations de services, nous tenons les engagements pris en étant dans une moyenne 2,6 %.

L'effectif moyen payé est de 4 774 contre 4 760 (au CA 2011), c'est une évolution constante. Le bilan social est fourni chaque année et, s'il y a besoin on peut fournir des éléments complémentaires, j'en donne quelques-uns de plus ici : dans ce budget, à l'intérieur des 2,8 % d'augmentation, il y a l'augmentation de la caisse de retraite des collectivités locales pour 1,3 M€ sur un total de 191 M€, ce qui correspond à 0,5 %. Je précise que dix postes d'éboueurs ont été financés par réduction du budget du personnel intérimaire ; on a en réalité un transfert d'un budget de prestations à un budget de personnel. Ont été créés deux postes pour le plan climat ; ce sont des transferts qui correspondent à la nécessaire mise en œuvre d'orientations que nous avons votées ici.

Une question m'a été posée avec insistance par Yves Fournel sur le budget annexe des eaux. Le travail fait par nos services est de rassurer Yves Fournel sur le côté diminution apparente du budget de l'année 2013 pour lui expliquer qu'entre le personnel détaché et l'effectif moyen, il y a pas de diminution du nombre de personnes et du travail ; on peut donc être rassuré. Quant à la mise en œuvre de nos engagements, ce sera fait dans ce budget ou dans d'autres dès que les études seront conduites, dès que la direction de l'eau verra plus clair mais -je l'ai indiqué lors du dernier budget- des actions sont déjà engagées ; à la direction des finances, la réflexion est conduite. Je rappelle que les opérations auront lieu en 2015, donc le nombre d'emplois nouveaux en 2013 sera restreint ; il peut y avoir un redéploiement au sein du service général. Les engagements seront tenus et il n'y a pas de diminution du budget annexe des eaux.

Quant aux dépenses de logement, elles sont toujours aussi importantes : 132,3 M€. Je rappelle que, dans le compte administratif de 2010, nous étions par exemple à 96 M€, dans le compte administratif de 2009, nous étions à 100 M€ ; donc nous sommes à des niveaux toujours très élevés. Là sont distingués l'ensemble des domaines de la politique du logement.

Je précise qu'il y a des contrats avec nos offices publics et, si je les cite, c'est parce qu'on leur verse 5,75 M€ ; donc on peut considérer que, sur le budget, cela ne vaut pas la peine que je m'y arrête mais tout de même ce sont eux qui font, en partie, la politique du logement et de l'habitat, c'est donc très important.

J'ai trouvé très bien le comité de pilotage qui s'est mis en place, qui permet d'avoir un suivi des opérations faites et des politiques qui sont conduites. C'est une politique contractuelle qui est rigoureuse et le dialogue se fait dans d'excellentes conditions. Je veux donc le souligner puisque ce sont nos collègues qui président ces organismes ; Olivier Brachet bien sûr en assure l'orientation générale par sa fonction de Vice Président ici.

La politique foncière : 80,7 M€. Ce sont toujours des chiffres là encore en progression sur le mandat, même s'il peut y avoir des variations d'une année sur l'autre, c'est-à-dire que, pour l'année prochaine, on n'est pas dans une année la plus élevée du mandat pour tenir dans les clous des dépenses d'investissement mais au total, à 80,7 M€, l'effort est tout de même très significatif et on pourra dire qu'en matière d'acquisitions, dans ce mandat, on a réalisé des sommes tout à fait considérables.

Je n'ai pas indiqué d'opérations de renouvellement urbain séparées, juste quelques images pour rappeler qu'à Confluence, on dépense 9,84 M€, pour le Carré de Soie : 4,19 M€, pour la Part-Dieu : 3,65 M€, pour les rives de Saône : 35 M€

Enfin, les grandes opérations de renouvellement se déroulent et là sont indiquées plutôt celles qui ont un caractère de voirie. Bien sûr, dans ces chiffres-là, ce sont des budgets consolidés en fonctionnement et en investissement. Donc vous le voyez, ce sont des augmentations assez fortes dans ces budgets voirie et ouvrages d'art ; cela vient entre autres des ouvrages d'art beaucoup plus que de la voirie traditionnelle, avec 385,8 M€ puisque, si la voirie de proximité, à 32,5 M€, a bénéficié d'un coup de pouce que nous avons donné à partir de l'année dernière, ce sont surtout le tunnel de la Croix-Rousse, le pont Schuman, l'accès au grand Montout, la passerelle de Lyon-Caluire qui coûtent cher, avec le plan modes doux, le fonds d'initiative communal, le BUE, Garibaldi, enfin des opérations que vous connaissez mais qui expliquent que cette ligne augmente plus que d'autres.

D'abord, il y a la ligne modes doux que vous avez vue, puis il y a eu des expériences que je trouve intéressantes -j'aurais pu mettre cela dans un compte administratif : par exemple, il y avait une prime pour le vélo électrique de 250 € pour faciliter le déplacement en vélo ; 1 000 vélos ont été achetés dans le plan Vélo'v. Il y a eu le covoiturage en développement, c'est-à-dire qu'aux côtés de dépenses significatives importantes, il y a des dépenses qui, parfois, ne sont pas considérables mais qui font que, quand vous avez 1 100 personnes de plus qui prennent un vélo plutôt que la voiture, ce n'est tout de même pas mal. Et vous avez des opérations qui sont intéressantes -il faut en faire le bilan-, même s'il ne faut pas forcément le pérenniser : le covoiturage est pérennisé, le plan Vélo'v aussi, l'aide sur les véhicules électriques a été incitative à un moment.

Le zoom politique économique -des groupes de travail sont chargés de l'évaluation- : un budget de 46,7 M€, avec toute une série d'opérations.

Ce matin, dans le diaporama projeté lors du groupe de travail pour l'économie, il y avait tous les classements du Grand Lyon dans la compétition internationale ; ils montrent -je l'avais d'ailleurs dit au moment du débat d'orientation budgétaire- que, sur beaucoup de thèmes, les politiques du Grand Lyon sont tout à fait reconnues. Je regardais par exemple les dotations faites à l'ADERLY, en comparant ce qui est fait par le Grand Lyon par rapport aux grandes agences ailleurs en France ; on est sans doute toujours derrière l'Île de France parce que leur poids est considérable mais devant tous les autres, c'est-à-dire que les efforts que l'on fait dans ces domaines-là rapportent bien sûr de façon très significative.

Les opérations appelées "marketing territorial" montrent aussi cette sensibilité au développement.

Les pôles de compétitivité : ici, il n'y a pas que les pôles de compétitivité, il y a aussi de la fibre optique ; c'est un budget que l'on n'a pas encore eu l'occasion de trop mettre en œuvre mais cela viendra. Avec 3,16 M€ pour les pôles de compétitivité cette année, cela fait partie des choses tout à fait utiles. J'ai mis Pollutec aussi parce que, sans être un pôle de compétitivité, on voit les salons qui sont dans la médiatisation et l'efficacité pour le développement économique.

Sont classées aussi dans le développement économique chez nous nos actions culturelles. Je trouve que c'est réducteur de les mettre simplement pour le développement économique parce que je pense que les politiques culturelles ont une autre vocation que simplement promouvoir l'attractivité du territoire. C'est un élément décisif -me semble-t-il- d'adhésion des habitants au concept de cette métropole que nous formons. C'est un élément d'expression d'une solidarité devant l'art qui est importante, que ce soit le festival Lumière, le défilé de la Biennale ou la Biennale elle-même, que ce soit les Journées européennes du patrimoine. Les sommes sont significatives bien sûr mais donnent des résultats et je veux le souligner en indiquant que, pour 2013, les budgets sont les mêmes. Observez, par exemple, que pour les Journées du patrimoine coûtent -c'est toujours beaucoup, bien sûr- 166 000 € pour une opération de valorisation très forte.

Il y a des budgets qui augmentent et d'autres qui sont stables. Le nettoyage est un budget stable alors que nous entretenons cette année 40 hectares de plus d'espace public. Donc cela veut dire que l'on fait des gains de productivité, que l'organisation du travail, que les machines permettent d'économiser.

Par contre, sur la collecte et le traitement des déchets, après les appels d'offres et les mises en œuvre des programmes, nous avons, une augmentation significative, qui pèse évidemment sur les autres budgets puisqu'il faut intégrer cette hausse sur le reste mais qui est la conséquence de ce qui a entraîné une discussion ici. Je rappelle simplement que le nettoyage c'est 2 737 kilomètres de voiries, que la collecte et le traitement des ordures ménagères c'est 592 000 tonnes. Je précise que, dans ce tonnage d'ailleurs, on a une diminution de la collecte en porte à porte par ménage mais une augmentation de la population qui compense en partie et une augmentation de la collecte dans les déchèteries ; les gens se sont habitués aux déchèteries et, pour vous donner un ordre de grandeur, nous étions déjà à 121 000 tonnes en déchèteries en 2008, 131 000 en 2011 ; pour 2012, le Directeur de la propreté me dit qu'il n'a pas encore les chiffres mais que ce sera probablement 2 à 3 000 tonnes de plus. Là encore, cela montre comment nos dépenses d'investissement dans les déchèteries se traduisent par des éléments plus intéressants.

Je répondrai aux questions de ceux qui voudront intervenir sur d'autres éléments des coûts de fonctionnement.

Je reviens juste maintenant au budget d'investissement pour dire l'encours de la dette est à 1 491 M€. Les intérêts, à 50 M€, sont toujours en diminution alors que nous avons un peu plus d'emprunts ; c'est parce que le taux de la dette a diminué : vous voyez qu'il était à 2,84 % en 2011 et à un taux moyen de 2,37 % fin 2012. En réalité, en 2012, on s'est endetté un peu plus que nous n'avions besoin pour ne pas avoir de problème d'approvisionnement en 2013. Le taux de 2013 devrait être dans ces eaux-là puisque les accords que nous avons avec la Banque européenne d'investissement ou d'autres font que je pense qu'à la fin de l'année, nous devrions être dans des taux

voisins. Après, la conjoncture économique peut évoluer ; donc il n'est pas possible de s'engager et ce sont des taux moyens très inférieurs à ce que nous pensions il y a quelques années ; en tout cas, je pensais que nous serions plutôt à 4 % et nous sommes à 2,37 %.

Les capitaux à emprunter sont ceux qui figurent dans le budget. En réalité, je rappelle qu'on n'exécute jamais un budget d'investissement à 100 % et donc l'endettement réel est toujours inférieur à l'endettement inscrit. Ce n'est ni bien ni mal, c'est comme cela -et surtout ceux qui sont Maires le savent parfaitement-. Le capital à rembourser en 2013 est de 125,5 M€.

Le ratio de désendettement est donc à 5,8 ans et le service de la dette représente 13 %. Cela signifie que l'on a des ratios très satisfaisants. Cependant, il faut tenir le niveau comme celui-ci et, quand tout à l'heure j'ai parlé d'être offensif et prudent, il ne faut pas aller au-delà, bien sûr, ce qui explique -je vous le montrerai tout à l'heure- que les autorisations de programme nouvelles sont un tout petit peu inférieures à ce qu'elles étaient l'année dernière.

Je passerai assez vite sur les détails des investissements. Néanmoins, je veux rester une minute sur ce tableau sur la PPI puisqu'il entraîne toujours des commentaires dans les interventions -c'est une mise à jour d'un tableau que nous projetons chaque année-.

Quand nous avons commencé ce mandat, ce qui restait à réaliser sur les opérations du mandat précédent mais non exécutés au début de ce mandat représentait 809 M€. Nous avons voté 1,891 milliard d'euros depuis que nous sommes dans ce mandat. Donc, au total, si vous ajoutez 809 M€ à 1,891 milliard d'euros, il y a 2,701 milliards d'euros d'opérations à réaliser, soit antérieures, soit décidées maintenant. Celles que nous avons réalisées, c'est-à-dire le total des crédits de paiement, ce que nous avons dépensé et payé, représentent 1,660 milliard d'euros. Il nous reste donc à réaliser 1,041 milliard d'euros. Les autorisations de programme que nous avons pour 2013 -j'ai une autre diapositive qui le reprend après c'est 450 M€ et les crédits de paiement prévus sont de 600 M€. Cela signifie que l'on va avoir des opérations nouvelles inférieures à celles que l'on va payer, c'est-à-dire que, logiquement, si cela s'exécute à peu près, le reste à réaliser devrait diminuer au 31 décembre 2013. Le stock d'opérations à réaliser ne va pas croître indéfiniment comme certains en expriment régulièrement la crainte ; nous en aurons bien sûr mais à un montant raisonnable.

Pourquoi y a-t-il plus de crédits de paiement cette année que d'opérations nouvelles ? Parce que nous sommes dans une période de mandat où on paie les opérations lancées (600 M€), les opérations nouvelles (450 M€) ; c'est celles qui correspondent au cadrage budgétaire que nous avons puisque nous avons prévu environ 2,300 milliards d'euros d'investissements sur un mandat. Donc, si vous regardez cette somme sur six ans, nous sommes autour de 400, 450 M€ et pas autour de 600 M€. Donc 600 M€ de crédits de paiement dans cette année et 450 M€ d'opérations nouvelles, cela reste tout à fait important et significatif ; et c'est là que la Communauté urbaine ne faiblit pas et montre sa capacité offensive à soutenir l'économie, à faire face, à préparer l'avenir. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Les crédits de paiement - c'est juste une ventilation- : 600 M€ en charge nette. Donc l'année dernière, on avait 627 M€ mais c'était le budget inscrit. Je pense que l'on sera dans des niveaux tout à fait acceptables avec la répartition entre nos quatre budgets. Je ne détaille pas plus. Pour ceux qui aiment plus de précisions

et pour les gros dossiers, pour assurer un suivi le meilleur possible de la façon dont nous faisons les choses, vous avez les autorisations de programme et les crédits de paiement. Je rappelle que les autorisations de programme, c'est au moment où on lance une opération et on paie cette année ou les années suivantes ; c'est donc un projet qui se met en œuvre. Les crédits de paiement sont les crédits que l'on paie.

Vous avez donc en couleur rose les crédits de paiement et en couleur bleue les autorisations de programme. Vous voyez que ces deux courbes qui ne se recoupent pas exactement mais tendanciellement, elles doivent se rapprocher, c'est-à-dire que lorsque l'une dépasse trop l'autre, cela veut dire que l'on aura des crédits de paiement dans le futur et qu'il faudra donc diminuer un peu les autorisations de programme. Mais, compte tenu de la nature des investissements, il y a des choses qui ne sont pas décomposables et qui peuvent donner un coup de pouce à un moment donné aux autorisations de programmes ou aux crédits paiements.

Ces tableaux donnent la répartition des budgets par grandes lignes de nos dispositifs, c'est-à-dire la répartition des 450 M€ entre les différentes lignes. Quand on dit 450 M€ d'autorisations de programmes, en réalité, on prévoit 505 M€ de dépenses 55 M€ de recettes propres qui sont soit des subventions, soit du FCTVA.

Je passe sur les détails, parce qu'avec les nouveaux logiciels et le reste, cela mériterait trop d'explications. Il y a une exposition au Musée d'art contemporain et vous pouvez aller la voir. Le budget est indispensable mais, bien sûr, chacun pourrait faire le sien, c'est-à-dire que les machines qui sont là sont des machines à faire la musique pour les spectateurs, pour les visiteurs du musée. Donc, de la même façon, vous pouvez vous amuser à faire d'autres budgets. Chacun d'entre nous est capable d'adapter.

En tout cas, celui qui est présenté ici, je le trouve bon et il serait chaque fois différent. Mais, parce qu'il est un bon équilibre -je l'ai dit- entre les contraintes que nous avons, il permet, je crois, honnêtement, de bien préparer l'avenir parce qu'on reste à un bon niveau d'investissement, que les précautions que l'on a prises les fois précédentes font que, pour l'instant, les difficultés économiques n'entravent pas la réalisation de notre plan de mandat, que nous arrivons à tenir un budget en augmentant toujours plus nos recettes que nos dépenses.

C'est pour moi l'occasion de remercier les Vice-Présidents mais surtout, s'ils me le permettent, les directeurs et les chefs de projets parce que, cette année, les directives qui ont été données pour maîtriser les volumes de dépenses de fonctionnement comme de donner les éléments qui nous permettent de choisir dans les investissements, cela a été fait dans un esprit de coopération que je veux saluer, dans un esprit de grande responsabilité. Parce que ce que ce n'est jamais facile et chacun d'entre vous, aussi bien dans les difficultés qu'il a pu avoir pour établir son budget, sait que c'est difficile. En tout cas, de ce point de vue, nos cadres sont exemplaires. Merci à eux et merci tout particulièrement à la direction des finances.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté aujourd'hui est celui de la dernière année complète de la mandature. De fait, il s'inscrit dans la continuité des budgets précédents et il nous permet de faire le bilan de l'action de notre collectivité depuis le début du mandat en 2008.

De notre point de vue, ce bilan se caractérise par deux éléments positifs.

Le premier élément positif réside dans le fait que notre collectivité a su maintenir, au cours de ces dernières années, un niveau d'investissement extrêmement élevé. Un tel objectif n'a pu être atteint que grâce à la volonté affichée de développer notre marge d'autofinancement en veillant à ce que les dépenses réelles de fonctionnement progressent moins que les recettes réelles de fonctionnement. Ce résultat n'était pas évident à obtenir, surtout lors des deux derniers exercices, compte tenu des contraintes financières nouvelles qui pèsent sur les collectivités territoriales, et il sera de plus en plus difficile à atteindre lors de prochaines années. Le maintien d'un niveau d'investissement élevé a permis à notre agglomération de faire face à son développement et a permis aussi d'offrir à nos concitoyens un niveau de service tout à fait satisfaisant.

Le second élément positif que nous pouvons tirer du bilan de cette mandature c'est que la situation financière de notre collectivité reste particulièrement saine. Le développement s'est effectué sans recours excessif à l'impôt et a maintenant un niveau d'endettement raisonnable, compatible avec les règles de bonne gestion qui ont cours dans ce domaine. J'ajoute que nous n'avons pas à déplorer dans notre dette la présence d'emprunts de nature "exotique" susceptibles d'obérer l'avenir.

Au-delà des divergences légitimes qui peuvent exister sur le choix des investissements, il me semble qu'un large accord devrait se manifester pour considérer que les ressources de notre collectivité ont été gérées avec rigueur et efficacité.

Une telle situation constitue un atout considérable dans la perspective des années difficiles qui s'annoncent pour les finances publiques.

Dans le cadre des orientations définies par l'Union Européenne, la France s'est engagée à limiter ses déficits publics et à freiner son endettement. Par ailleurs, le Gouvernement a présenté en novembre 2012 le pacte de compétitivité des entreprises? dont l'un des volets consiste à faire 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques.

Il est patent que la mise en œuvre de ces politiques va avoir des impacts forts sur les finances des collectivités et l'on en voit déjà les premiers effets aujourd'hui. D'ores et déjà, les collectivités sont confrontées à deux difficultés majeures : la baisse programmée des dotations de fonctionnement, d'une part, la raréfaction de l'accès au crédit bancaire, d'autre part.

Dans ce contexte économique et financier de plus en plus contraint, les collectivités devront poursuivre, ou entreprendre pour certaines, leur effort pour trouver de nouveaux gisements d'économies. Cela peut se traduire par quelques pistes : la remise en cause, après évaluation, d'un certain nombre de politiques, ou encore l'externalisation de services publics dans l'hypothèse où la gestion privée s'avèrerait moins coûteuse pour la collectivité, ou encore la mise en œuvre de mesures innovantes visant à maîtriser les consommations énergétiques et donc à en limiter la facture, ou enfin le développement de la mutualisation des services entre la Communauté urbaine et les Communes membres.

Tout cela est nécessaire mais tout cela risque malheureusement de ne pas suffire. L'heure est venue pour les collectivités de prendre l'initiative et d'être les promoteurs d'une profonde réforme de l'organisation territoriale de notre pays, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est archaïque, complexe, coûteuse et inefficace.

Il est impératif que l'ensemble des élus territoriaux, conscients de la nécessité que la décentralisation est une condition indispensable au développement économique du pays et qu'elle constitue également un progrès pour la démocratie, fassent abstraction des situations acquises et s'engagent sur une voie salvatrice avant que les événements ne les y contraignent de façon autoritaire, désordonnée et inefficace.

L'annonce de la création prochaine d'une métropole européenne est un premier pas qui va naturellement dans la bonne direction. C'est pourquoi nous la soutiendrons. Mais aujourd'hui il nous semble que la situation commande de faire plutôt de grands bonds en avant.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans l'attente du grand chambardement institutionnel que nous appelons de nos vœux, notre groupe votera ce budget 2013, dans la mesure où il ménage l'avenir et nous autorise à entreprendre les réformes les plus audacieuses.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Les groupes Centre gauche démocrate et Radical de gauche - Grand Lyon demain.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Merci, monsieur le Président. Mon intervention sera rapide. Jacky Darne, que je remercie pour sa présentation, nous a tout dit et il me semble que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Nos groupes Centre gauche démocrate et Radical de gauche voteront bien évidemment ce budget et le voteront avec raison. Je reprendrai la phrase de mon ami Eric Desbos qui l'a prononcée lors du DOB, qui disait : "Quand je m'examine, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure". Le Grand Lyon va bien. Merci, monsieur le Président. La situation financière est équilibrée et saine. C'est une collectivité de projets sans augmentation d'impôts.

Nous voulions faire un focus sur l'emploi, en lien avec le développement économique. Des chiffres sont sortis dans la presse ce matin sur l'emploi dans la Région : le taux de chômage est plus faible en Rhône-Alpes qu'au niveau national. La politique économique menée par le Grand Lyon, à travers ses pôles de compétitivité, n'y est pas pour rien. Lyonbiopôle, la vallée de la Chimie, Lyon Urban Truck and bus sont une diversité industrielle porteuse d'espoir majeur pour notre collectivité.

L'autre focus que nous voulions faire c'était sur les opérations d'aménagement. Les Rives de Saône, la caserne Sergent Blandan, les différentes ZAC, le pont Schuman sont aussi créatrices d'emplois et contribuent à rendre notre agglomération toujours plus agréable à vivre. En fait, le Grand Lyon réussit à la fois à monter de nombreuses opérations d'aménagement, à soutenir l'économie et à apporter aux Grands Lyonnais des services de qualité.

La mise en musique de la politique du Grand Lyon repose sur nos 4 733 agents, que nous remercions pour le travail fait quotidiennement, qui portent notre politique à effectif constant alors que la population du Grand Lyon ne cesse de progresser.

Nous sommes confiants en l'avenir et la création de la métropole européenne devra donner encore une dimension à nos projets et nous aidera sûrement à traverser la crise aussi bien que possible. Vous pourrez compter sur nous, monsieur le Président, pour participer aux travaux qui prépareront cette grande métropole.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà examiné le contexte national et international lors du débat d'orientation budgétaire, je n'y reviendrai donc pas.

Ce budget 2013 est, en effet, le dernier budget portant sur une année complète de ce mandat, c'est la dernière d'un cycle budgétaire qui se termine avec une situation financière saine et équilibrée. Nous aurons, dans le même temps, réalisé le plan de mandat et respecté les ratios prudentiels, tant en termes d'endettement que de fonctionnement. Ce n'était pas si simple et pas gagné d'avance avec la crise de 2008 et la crise actuelle qui n'est pas terminée.

Je le disais, les investissements envisagés en début de mandat sont, pour l'essentiel, réalisés et l'année 2013 verra l'avancée ou la livraison de chantiers très importants comme les Rives de Saône, le parc Sergent Blandan, le prolongement du métro ou du tramway, la poursuite du travail et des investissements sur le logement social, le tunnel de la Croix-Rousse, etc. ; je ne chercherai évidemment pas à être exhaustif.

Il est vrai que, dans le contexte actuel, le niveau d'investissement est revu un peu à la baisse par rapport aux ambitions initiales, tout en restant à un niveau élevé. Nous l'approuvons mais il serait utile que nous puissions disposer d'une liste claire des opérations décalées dans le temps, comme cela a été réclamé en commission des finances.

Ceci dit, la transformation de l'agglomération se poursuit avec un développement des transports en commun, du logement, le soutien à l'activité économique et le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, l'enrichissement des espaces publics, leur développement, etc. Le rééquilibrage de l'agglomération et la mise en valeur de l'est lyonnais sont réels et on pourrait en donner bien des exemples.

Seulement, parfois, la réalité évolue plus vite que nos efforts bien réels. C'est le cas, par exemple, dans le domaine du logement où il est difficile de se loger à un coût accessible dans le centre de l'agglomération pour bien des salariés, malgré nos efforts importants. Et, malgré le dynamisme de notre territoire, il y a aussi une forte tension sur le champ de l'emploi. Nous avons donc la responsabilité de bien mesurer pour toujours adapter l'impact de nos politiques. Cela repose bien sûr la question non encore résolue de l'évaluation des politiques de développement économique en termes d'emplois réellement créés et d'insertion.

Alors, monsieur le Président, devons-nous parler de mutation et d'émergence de nouveau à soutenir ou de crise économique et sociale, s'accompagnant des conditions de vie et de travail ? Je crois surtout que nous devons poursuivre et développer nos politiques ambitieuses, tout en ayant toujours en tête de ne laisser personne au bord de la route et donc d'assurer la solidarité indispensable, de garantir la mixité et le vivre ensemble sur tous nos territoires et d'accompagner les Communes dans leur politique d'équipement devant aller avec la dynamique démographique ce qui n'est pas toujours simple pour suivre le rythme actuel.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ce budget, tout en terminant par des vœux sur la nécessité de la poursuite des investissements d'avenir en termes de recherche, d'éducation et de modernisation des outils de production mais qui doivent s'accompagner de solidarité et de justice, d'évaluation dynamique des politiques publiques et aussi de

reconnaissance et de valorisation des partenaires sociaux car nous ne pourrions pas développer ce niveau d'activité sans l'ensemble de nos personnels, évidemment, qui doivent pouvoir être à la fois reconnus et mobilisés.

Le dernier point évidemment que j'évoquerai c'est le projet de métropole qui ouvre des potentiels -et nous allons bientôt en discuter plus en détail en commission générale-, des possibilités très importantes de prise en compte de l'humain dans notre agglomération. Comme vous l'avez dit tout à l'heure dans vos vœux, monsieur le Président, simplement, nous avons beaucoup de travail pour transformer ces possibilités en réalité et c'est ce chantier-là qui me semble être le plus important pour l'année à venir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Fournel. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, madame Batho, Ministre socialiste de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a déclaré : "2013 sera l'année de la transition énergétique".

Au Grand Lyon, notre année de la transition énergétique aurait pu démarrer en 2012, avec l'adoption en février d'un plan climat ambitieux. Mais, en pratique, nous n'avons même pas dépensé en 2012 les 3 M€ prévus pour l'éco-rénovation de Sainte Blandine de Vénissieux, des opérations de RFF sur la réhabilitation thermique et acoustique ou pour des opérations, des expérimentations ciblées.

Alors, nous rêvons -c'est la période des vœux- que 2013 soit enfin l'année du déclenchement d'une politique forte de l'éco-rénovation ; nous en rêvions en tout cas. Que nenni ! Le budget 2013 ne dit rien, si ce n'est 100 000 € sur les 40 M€ sur lesquels, monsieur le Président, vous vous étiez engagé sur la fin du mandat pour soutenir la rénovation des 12 000 logements privés et des 4 000 logements sociaux, avec au moins 1 000 logements par an d'ici 2014 -là, je rappelais les objectifs du plan climat-.

Pourtant, il est nécessaire de dégager des moyens financiers pour développer sur tout le territoire la subvention de 2 500 € par logement privé et pour mettre en œuvre le soutien au logement social à hauteur de 4 000 € par logement qui a été évoqué avec les bailleurs. Il faut des moyens humains dans les services pour piloter ces programmes, pour inventer de nouveaux dispositifs de financement, par exemple avec les banques.

De même sur la réhabilitation acoustique, la résorption des points noirs bruit a identifié un besoin de 38 000 immeubles à isoler sur le plan phonique ; en 2013, une vingtaine seulement sera financée.

Pourquoi si peu d'engagement du Grand Lyon sur ces deux sujets, alors qu'il s'agit à la fois d'environnement, de santé environnementale, de qualité de vie de nos concitoyens mais aussi d'activité économique dans le bâtiment, d'emploi local, de pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus modestes puisqu'ils réduiraient ainsi leur facture énergétique ?

Pour que l'année de la transition énergétique et la résorption des points noirs bruit ne soient pas de vains mots, nous vous demandons, monsieur le Président, une décision modificative prochainement ; et monsieur le Vice-Président aux finances également. D'autant que, même si comme d'autres notre collectivité a ses contraintes financières liées au contexte national difficile, elle a aussi des capacités -nous l'avons vu, notre

collègue Jacky Darne vient de nous l'expliquer- et donc nous avons des capacités de faire des choix. Nos recettes fiscales augmentent, nous pouvons dégager un autofinancement de 220 M€, notre budget d'investissement peut augmenter. Nous pouvons donc bien faire des choix. Vous les avez faits mais nous ne les soutenons pas tous.

Par exemple, nous notons que le programme voirie a des moyens importants qui ont augmenté énormément, notamment pour les grands projets. Ainsi, le budget du tunnel de la Croix-Rousse est passé de 95 M€, montant estimé lors des études préalables, à aujourd'hui 206 M€, puis 221 M€ en 2012 -puisque on a eu encore un avenant en 2012-, soit une hausse de 126 M€ et près de 130 % d'augmentation. Je vous laisse imaginer une augmentation de 130 % sur les 2,5 milliards d'euros de l'Anneau des sciences ! En 2013, de nombreux projets de voirie qui ne sont pas nos priorités avanceront, eux, plus que l'éco-rénovation : le pont Schuman, le boulevard urbain est, les études de l'Anneau des sciences.

Sur la voirie, nous nous réjouissons toutefois que le réseau cyclable avance et souhaiterions que le plan modes doux, qui a ses moyens propres sur la question du vélo, puisse aussi bénéficier d'un coup de pouce sur le réseau piéton et accessibilité, de même pour le budget de voirie de proximité et afin de laisser aux élus locaux plus de possibilités d'actions de proximité puisque celles-ci participent à une amélioration de l'espace public quotidien.

Sur le logement social, nous avons noté en effet un soutien important aux organismes, aux bailleurs communautaires et à la production de logement social. Mais nous regrettons la diminution du budget pour le foncier pour le logement social, alors que les prix du foncier augmentent et que nous défendons une forte politique de réserves foncières afin notamment de contrer les effets sur le coût du foncier d'une stratégie essentiellement tournée vers l'attractivité économique.

Quelques mots sur les dépenses de personnel : il semble qu'il y ait dans le budget le nombre de postes pour préparer la DSP de la gestion de l'eau, comme vous vous étiez engagé le 12 novembre dernier. Alors qu'au moment de ce vote, vous nous aviez expliqué, monsieur le Président, que le retour en régie n'était pas possible car le Grand Lyon ne saurait pas intégrer 380 personnes en deux ans, nous nous félicitons qu'en quelques semaines, vous ayez progressé sur ces questions puisque vous avez décidé qu'en moins d'un an, avec la métropole, nous serions capables de créer une nouvelle collectivité qui aura sans doute autour de 10 000 agents fonctionnaires. Alors, certes, l'intégration des fonctionnaires est de droit mais cela nécessitera un peu de réflexion et de négociations et vous nous dites que nous y arriverions.

Par ailleurs, toujours sur la question du personnel, après le débat national de la semaine dernière entre partenaires sociaux sur les contrats courts, il a été révélé que la fonction publique territoriale avait près de 20 % de CDD dans ses effectifs. Alors, le Grand Lyon est plutôt bon élève avec moins de 5 % mais, depuis 2007, on note une légère augmentation et nous souhaitons donc plutôt aller vers une baisse que vers une hausse des CDD.

Voilà, j'en ai terminé. Donc, pour conclure, nous souhaitons vivement que vous donniez suite à nos propositions constructives, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, et nous voterons ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, des vœux pour notre agglomération : que 2013 soit une année de réalisations concrètes, que 2013 voie le Grand Lyon persévérer, poursuivre dans la bonne gestion financière ! Car, disons-le d'emblée, la situation financière globale du Grand Lyon est bonne.

Cela ne signifie pas que tout va bien mais, en tout cas, nous avons les moyens de réaliser nos projets et les moyens de nous améliorer sans obérer l'avenir. Nous aurons des recettes assez satisfaisantes, bien que nous soyons mis à contribution par l'Etat sans doute plus que nous ne devrions ; entre la limitation du concours de l'Etat et l'augmentation du FPIC, c'est une vraie double peine qu'on nous impose en temps de crise.

Veillons, comme nous le faisons dans nos Communes, à ne pas écraser les citoyens plus qu'ils ne le sont entre le marteau fiscal et les mesures idéologiques du Gouvernement ! Par contraste, on ne peut que saluer la vision pragmatique de la gestion financière de notre Communauté urbaine. Comme quoi, nul n'est prophète dans son parti !

Comme chaque année, j'appellerai l'exécutif à davantage maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel. Un effort est consenti, il est vrai, mais je crois que nous aurions besoin d'éclairage plus précis sur vos intentions : avancer des objectifs chiffrés de limitation des dépenses, c'est bien, nous expliquer la stratégie, c'est encore mieux. Comment envisagez-vous, à moyen et à long termes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par quels outils ?

Je m'empresse de dire que cela ne doit pas se faire au prix de la dégradation de la qualité du service. En la matière, je tiens à redire que nous devons être vigilants sur la qualité des services publics de proximité comme l'eau, la propreté, la collecte des déchets. Je me félicite de la progression du budget sur les déchets. Je souhaite que cela permette d'éviter les dysfonctionnements graves et inacceptables que nous avons connus dans bon nombre de Communes durant les fêtes : le changement d'organisation du service ne saurait justifier une semaine entière sans collecte ; j'espère que les enseignements seront tirés le plus rapidement possible pour cela ne se reproduise plus.

Nous devons aussi poursuivre notre effort sur la voirie -d'autres le diront aussi plus tard-. L'état de la voirie est aussi un outil d'attractivité. 2013 sera aussi une année d'investissement, de concrétisation de nos projets. Ce devra être aussi une année de réflexion sur ce que nous envisageons pour l'avenir.

Le tube modes doux du tunnel de la Croix-Rousse, le métro à Oullins et son accompagnement dans l'urbanisme sont autant de signes de notre volonté de favoriser les transports en commun. Il faudra réfléchir à la prolongation aux hôpitaux, à la manière de désengorger les rues de nos Communes, si l'Etat veut bien cesser de nous envoyer des infrastructures routières au cœur de l'agglomération !

Le projet Rives de Saône va avancer et donner un nouveau visage à cette partie de l'agglomération. C'est le signe de l'attention que nous portons aux espaces naturels. On le voit aussi -et je le salue- par l'effort consenti en faveur de l'agriculture périurbaine. Les acteurs mobilisés chaque jour ont besoin de se sentir soutenus par le Grand Lyon ; c'est le cas encore cette année avec la subvention au Syndicat mixte des Monts d'Or.

Monsieur le Président, investir pour l'avenir c'est aussi garantir l'attractivité économique du territoire. Cela passe par l'action de nos partenaires, comme l'ADERLY, Techlid qu'il importe de soutenir, ce que nous faisons. Cela passe aussi par nos propres

actions. A ce titre, je voudrais redire mon inquiétude au sujet de la couverture très haut débit des zones d'activités : il y a urgence si l'on veut tenir le calendrier de 2019 car nous regardons, nous regardons, mais nous ne voyons rien venir.

Investir pour l'avenir, c'est aussi bien communiquer. Rassurez-vous, je n'ai pas changé d'avis, je considère toujours qu'il faut éviter d'en faire trop ; l'abondance d'informations ne fait pas une vraie communication. Il faudrait surtout en faire mieux sur les services urbains pour inciter nos concitoyens à respecter la propreté de nos rues sur l'agglomération pour garantir vraiment son rayonnement -je pense que d'autres collègues aborderont ce sujet-.

Investir pour l'avenir, c'est aussi développer nos Communes en garantissant des aménagements de proximité de bonne qualité. Je souhaite que les projets puissent avancer et que 2013 permette de débloquer les dossiers un peu difficiles pour que l'ensemble des Grands Lyonnais voient changer leur ville.

Investir pour l'avenir, c'est enfin prendre garde à la sécurité juridique des projets d'investissement. Il est clair que la judiciarisation croissante de notre vie publique n'est pas un progrès mais nous devons éviter de nous causer des problèmes et porter une attention toute particulière à l'accompagnement juridique de nos décisions, que ce soit par nos services ou nos conseils extérieurs.

Les ratios financiers sont plutôt bons, nous respectons les limites que nous nous sommes fixées. En revanche -et j'en terminerai par là- cette situation ne va pas durer. Je l'ai dit, nous avons un niveau d'investissement élevé qu'il s'agira de limiter dans les années à venir. Mais nous devons surtout tenir compte des conséquences financières de la métropole : lorsque le projet aura abouti, nous aurons à prendre en charge des dépenses sociales lourdes mais nécessaires, et encore plus en ces temps de crise. Nous aurons à assumer d'autres investissements que ceux que nous faisons déjà ; il faudra faire des choix, changer de logique de gestion interne car notre institution changera de vocation : nous sommes aujourd'hui plutôt tournés vers les projets, nous aurons demain à nous occuper aussi des problèmes plus personnels des femmes et des hommes qui habitent notre territoire.

Il conviendra donc d'évaluer précisément les incidences financières afin d'aboutir réellement aux économies de structure attendues. J'ai encore en tête les annonces qui ont été faites dans les premières années de la Communauté urbaine : nous allons faire des économies de fonctionnement et de personnel, aboutir à des synergies, des complémentarités. Tout n'est pas aussi rose : les services des Communes n'ont pas été réduits et ceux du Grand Lyon n'ont cessé de grandir. Prenons garde à ne pas transformer une bonne idée en mastodonte technocratique impossible à faire bouger !

Notre groupe laissera à ses membres la liberté de vote sur les délibérations budgétaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Vincent. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, le pacte de compétitivité et la réduction programmée de 2,4 milliards d'euros de dotations de l'Etat sont des coups très durs pour l'intérêt général et les collectivités. L'élaboration des budgets s'en trouve donc percutée et cela devient un véritable casse-tête pour les élus face aux besoins qui vont grandissant. Cette voie

de l'austérité, loin de s'appuyer sur les atouts anticrise que représentent les collectivités, les affaiblit et les conduit tout droit dans une impasse dangereuse. A cela s'ajoutent, depuis la fin 2012 et cette nouvelle année, des signaux inquiétants s'agissant du contenu de la future réforme territoriale et, pour notre agglomération, la mise en chantier d'une future eurométropole, dont nous aurons à reparler.

La clé pour sortir de cette situation, pour faire changer de cap au Gouvernement, ce sont les citoyens et leur intervention. Nous avons un devoir d'alerte à leur égard. Ce sont leurs droits, leurs besoins, leurs projets qui sont mis en cause. Il nous faut trouver les moyens les plus efficaces pour les impliquer, en favorisant l'expression de tous leurs besoins sociaux et humains et donc en plaçant le débat et l'action commune sur les moyens financiers et démocratiques pour les satisfaire. C'est le cas de la taxation des actifs financiers, des lois anti-licenciements boursiers, de l'impôt sur la fortune ; autant de mesures faisant le socle d'une politique de gauche, combattant la dictature des marchés et pouvant être appliquées immédiatement.

Nous ne pouvons que déplorer et combattre la mauvaise surprise de la loi de finances 2013 du Gouvernement socialiste-écologiste qui maintient le gel des concours de l'Etat aux collectivités. Elles ont reçu 50,5 milliards d'euros en 2012, comme en 2011, et elles recevront 50,5 milliards d'euros en 2013. Pas un sou de plus ! C'est donc le même étalonnage que celui que la droite avait fixé. Le changement, c'est pas pour l'instant !

Faut-il rappeler que les collectivités territoriales apportent l'essentiel du service public à leurs habitants : école, petite enfance, logement, transports, sport, culture, etc. ? Alors que la crise et que la misère s'étendent, la chose à ne pas faire est de les amoindrir, du moins pour nous qui mettons l'humain d'abord.

L'autre apport des collectivités vient de leurs investissements qui enrichissent le bien commun : voiries, logements sociaux, économie, infrastructures, grands événements. Ainsi étranglées, elles risquent de réduire sérieusement leurs investissements et, comme dommages collatéraux, peser sur les pertes d'emplois.

Le budget qui nous est soumis au Grand Lyon pour 2013, de l'ordre de 2 milliards d'euros (dont 1,2 milliard en fonctionnement et quasiment 800 millions d'euros du total des dépenses en investissement, dont 600 millions en crédits de paiement) est en progression totale d'environ 1,45 %, c'est à peu près le niveau de l'inflation moyenne. C'est donc un budget de fonctionnement qui augmente très peu, soit légèrement au-dessus. Comme nous l'avons fait remarquer au moment du débat d'orientation budgétaire, la marge de manœuvre donc est étroite et va l'être encore plus dans le futur puisque l'argent public va se faire rare, tout en soulignant -c'est un peu le paradoxe aujourd'hui mais il faut s'en féliciter- le dynamisme du Grand Lyon car notre fiscalité propre, elle, progresse en moyenne de plus 3 %, que ce soit sur la taxe d'habitation ou que ce soit sur la valeur des entreprises ; c'est donc une bonne chose à retenir.

Pourtant, comment ne pas voir la force de notre budget, qui se décline en 31 actions-programmes, dont nous relevons ici les plus significatives ? Je viens compléter modestement l'inventaire -pas tout à fait à la Prévert- fait au préalable par notre Vice-Président Jacky Darne : le réaménagement des Rives de Saône, la reconversion de la caserne Sergent Blandan et la requalification de la place de la Liberté à Givors, entre autres :

- transports urbains : avec la ligne B au pôle multimodal de La Saulaie en particulier ;

- logement social : avec un soutien toujours aussi fort et une volonté, même insuffisante encore, d'acquisitions foncières qu'il nous faut continuer encore à encourager ;

- créations, aménagements et entretien de voiries : avec le réaménagement de la rue Garibaldi, le BUE, le tronçon ouest du périphérique (TOP) rebaptisé "Anneau des sciences",

- signalisation et accessibilité de la voirie : avec 2,7 M€ consacrés à l'entretien et à la réfection des voiries de proximité mais bon nombre de nos concitoyens nous signalent une voirie de proximité qui se dégrade et qu'il faudra entretenir ;

- les déchets : avec 75 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, ils affichent une hausse de 11,68 %, soit plus 8 M€ par rapport à 2012. Aussi, comment expliquer le report de l'aménagement de la déchèterie de Vénissieux ?

Ce sont tout même quelques questions qui méritaient d'être posées et aussi parce que tout cela joue un rôle économique et social ;

- fonctionnement de l'institution : avec des charges de personnel qui représentent 200 M€, elles évoluent de 2,61 % (dû, en partie, à l'augmentation de la cotisation CNRACL, à laquelle nous devons faire face).

En préparant ce budget et en nous apprêtant à le voter, nous ne pouvons faire moins que de tirer la sonnette d'alarme pour le futur ! Si l'austérité devait persister, les budgets à venir seraient difficiles à tenir ; déjà, on nous annonce moins 5 % sur les opérations globalisées 2012-2013-2014 -pas tout à fait-.

Alors que des compétences nouvelles seront à assumer avec la future eurométropole et que les moyens de l'Etat stagnent voire baissent, comment, dans ce contexte, nos personnels pourraient-ils mettre en œuvre nos objectifs de mandat, dont notamment celui de la mise en place de l'autorité organisatrice de l'eau et bien d'autres projets, en particulier ceux de proximité qui touchent au plus près nos concitoyens ?

Notre groupe, Président, est disponible pour travailler sur l'ensemble de ces questions. Comme nous sommes mobilisés contre l'austérité, véritable peste sociale dont nous ne sommes pas tous atteints mais dont le plus grand nombre souffre, je formule, nous formulons le vœu d'un mieux-vivre social.

Nous nous associons bien entendu aux remerciements présentés par notre Vice-Président aux finances à tous les acteurs qui ont permis d'élaborer ce budget. Ce budget qu'on dit offensif mais qu'il faut plutôt dire réaliste !

Notre groupe apportera son soutien à l'ensemble du budget consolidé.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous n'allons pas nous appesantir ce soir sur ce sujet puisque le budget est l'illustration de la politique budgétaire conduite par le Grand Lyon jusqu'à présent, il est conforme au DOB avec lequel notre groupe était en accord et que nous avons approuvé. Nous avons déjà noté la poursuite des investissements majeurs, une réduction des recettes et le retrait progressif et continu de l'Etat, notamment la baisse de la DGF.

Il s'agit de la dernière année de mandat de plein exercice. Celle-ci sera riche en projets et démarches, notamment celles concernant le rapprochement et la mutualisation des services

entre Communes du Grand Lyon, avec pour objectif entre autres celui d'orienter certaines dépenses, sans oublier le fait majeur de la naissance de la métropole européenne.

Ces démarches ne doivent pas pour autant impacter la qualité des services aux habitants. Ce point et celui du maintien de la maîtrise des compétences partagées pour nos Communes sont fondamentaux à nos yeux. Garantir la proximité par une forme de déconcentration à repenser est indispensable. Tout ceci demande de la volonté, du courage, de la créativité mais a également un coût que nous devons anticiper. Le Grand Lyon, machine à investir, aura du mal à se positionner sur ces sujets sensibles et humains de proximité -nous l'avions déjà dit mais cela nous paraît essentiel-, c'est donc l'occasion de redonner aux Maires et aux bassins de vie une vraie lisibilité et responsabilité dans ce domaine.

Si le fond de ce dossier est bon, je voudrais aussi ajouter quelques réflexions sur la forme.

C'est une présentation plus politique que nous avons découverte et moins technocratique. Les 31 items programmes qui nous sont présentés dans ce budget principal sont aussi déclinés dans les budgets annexes ; ceci donne une vraie lisibilité et une transparence à l'action que nous menons. La réalité et vérité des prix est améliorée par la vision conjointe du fonctionnement et de l'investissement.

Autre exemple sur les investissements, ils peuvent être déclinés sur trois lignes, en explicitant l'objet de cet investissement ; ceci est très important pour montrer qu'ils répondent à une volonté politique de la Commune et du Grand Lyon.

Je crois que nous avons maintenant un outil qui nous permet de consolider plus facilement nos dépenses. Nous pourrions alors nous pencher sur des indicateurs financiers plus pertinents dans l'esprit du développement durable. Mais, si l'on veut analyser d'une façon plus pertinente dans le temps, il ne faudra plus changer constamment de manière d'agrèger les problématiques et les finances ; c'est le vœu que je formule.

Nous voterons donc ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette année, ce budget prend une saveur particulière car c'est bien la dernière fois qu'on nous le présentera sous cette forme. L'an prochain, le bouleversement de la métropole fera que beaucoup de remarques et analyses que nous faisons seront englouties devant le mur budgétaire que va représenter la métropole ; le budget sera quasiment multiplié par deux, les agents -cela a été dit par le groupe Les Verts- dépasseront peut-être 10 000 personnes. Raison de plus, cette année, pour mettre l'accent sur les faiblesses que nous relevons chaque année et qui prennent encore cette année comme un goût prémonitoire de ce qui se passera dans les années futures.

Quelques remarques, d'abord sur les recettes de fonctionnement : cette année encore, l'évolution des recettes est positive, même si on note deux évolutions :

- une moindre hausse que par le passé, un léger ralentissement des recettes de la fiscalité des entreprises, premier signe -même si notre agglomération résiste mieux que d'autres- des difficultés réelles que les entreprises et nos concitoyens traversent ;

- autre remarque, une baisse marquée des recettes de l'Etat. Que n'avons-nous pas entendu depuis cinq ans sur les baisses prévisibles des recettes de l'Etat ? Tous les groupes qui vous soutiennent, monsieur le Président, n'ont cessé de taper sur le désengagement supposé de l'Etat. Aujourd'hui, vos amis socialistes au pouvoir baissent les dotations des collectivités nettement et là, aujourd'hui, c'est presque avec une petite gêne qu'on entend des remarques douces sur la baisse de l'engagement de l'Etat.

Une remarque de fond, cette fois sur les dépenses de fonctionnement : qu'il fait bon vivre au Grand Lyon ! Je parle de l'institution. Qu'il pleuve, qu'il pleuve, que 10 500 salariés aient perdu leur emploi dans le Rhône, comme cela a été le cas en 2012, ne change rien : les dépenses de fonctionnement augmentent, provisions comprises, de 30 M€ en 2013, le Grand Lyon continue à vivre grand pied, pas le moindre freinage des dépenses de fonctionnement, pas le moindre signal, pas le moindre signe.

Cet autisme, monsieur le Président, devant cette situation économique et sociale est, selon notre groupe, lourd de sens. Pourtant, votre ami Didier Migaud, premier Vice-Président de la Cour des comptes rappelait la semaine dernière que, dans les années qui viennent, la France allait devoir consentir un freinage sans précédent de la dépense publique et qu'il fallait mettre en place une démarche incitant les collectivités à renforcer l'efficacité de leurs dépenses.

A l'aune de ce discours de vérité, nous en sommes venus, monsieur le Président, à nous demander si comme nous, tous les élus communautaires, vous aviez le droit à des formations pour actualiser ou approfondir vos connaissances. Monsieur le Président, nous vous conseillons vraiment une formation -vous y avez droit- auprès de la Cour des comptes ; je pense que vous ne perdriez pas votre temps et les habitants du Grand Lyon non plus.

Sur l'investissement, comment critiquer une collectivité comme la nôtre qui investit autant ? Chaque année, le plafond des dépenses d'investissement est percé. Cette année -Jacky Darne l'a dit-, il est prévu de dépasser les 600 M€. C'est tellement énorme que monsieur Darne, en commission des finances, rappelait que ce montant d'investissement était tout simplement étonnant ! D'ailleurs, il annonçait aussi que, dans le prochain mandat, il ne serait plus possible de tenir un tel rythme et que les investissements redescendraient dans des niveaux beaucoup plus raisonnables, de l'ordre de 400 à 450 M€ par an. Pourquoi, monsieur le Président, une telle baisse annoncée pour le prochain mandat si aujourd'hui nous faisons tant ? Pourquoi se targuer de tant d'investissements alors que de nombreuses Communes se plaignent que les travaux n'avancent pas ?

Alors aujourd'hui, tout le monde le sait -et je suis prêt, monsieur Darne, à revoir les chiffres que vous annoncez-, le reste à réaliser, c'est-à-dire ces sommes engagées mais non réalisées à ce jour, n'est pas d'un milliard d'euros -ils étaient de 800 M€ au début du mandat- mais sont -chiffre sortant des chiffres communiqués- de 1,6 M€. Le plan de mandat, hors métropole bien sûr, dans le prochain mandat est déjà écrit sur le plan budgétaire : la montagne de restes à réaliser sera comme un boulet au pied de la prochaine équipe.

De tout cela, mes chers collègues, que restera-t-il dans un an, quand toute l'attention des élus, des services, de la presse, va être concentrée sur la métropole ? Il restera une question : pourrions-nous nous dire qu'avec les moyens très importants qui ont été ceux du Grand Lyon, nous avons suffisamment préparé l'avenir de notre agglomération ? Quels sont en effet les grands projets qui resteront ? Ceux qui auront permis réellement à notre

agglomération de faire un grand pas en avant, ceux qui auront apporté des réponses, par exemple à la congestion du trafic de l'agglomération et à son terrible impact économique ?

Nous nous rendons bien compte qu'il fallait beaucoup d'audace, à l'époque, pour imaginer un projet comme le périphérique nord qui, au passage, ramène chaque année plusieurs millions d'euros à notre collectivité et qui a changé la vie et développé l'économie sur notre agglomération. Ce type de projet, monsieur le Président, n'était pas simplement utile pour l'agglomération, pour le bien-être de ses habitants comme peut l'être l'aménagement des berges, il était aussi un accélérateur de développement économique.

Alors oui, depuis onze ans, monsieur le Président, le Grand Lyon a investi, beaucoup investi mais il a certainement raté l'opportunité de mettre plus de ressources au service des grands projets structurants, notamment au niveau des déplacements. Il est vraisemblable que les difficultés économiques qui vont s'approfondir dans les années qui viennent, d'une part, et l'intégration de la métropole, d'autre part, mettront un terme pour encore de nombreuses années à ces projets d'infrastructures dont notre agglomération a besoin.

Ce budget 2013 marque donc, selon nous, la fin d'une époque, celle où le Grand Lyon avait des moyens considérables et des marges de manœuvre réelles pour mener de grands projets structurants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. GOUX : Monsieur le Président, chers collègues, ce budget 2013 sera donc le dernier budget de plein exercice de ce mandat, un budget que nous nous apprêtons à voter dans un contexte économique difficile qui a conduit l'Etat à diminuer ses dotations aux collectivités. Cette diminution n'est pas sans conséquences mais la situation exceptionnellement grave dont le Gouvernement a hérité nous conduit bien évidemment à participer à l'effort nécessaire de chacun lorsque l'effort est justement réparti.

Grâce aux orientations politiques qui ont guidé ces deux mandats, notre agglomération a l'avantage de s'être portée plutôt mieux que les autres face à la crise. Nous avons su accroître le rayonnement et le dynamisme du Grand Lyon pour en faire bénéficier l'ensemble de la population grâce par un cercle vertueux, à la fois créateur de richesse grâce aux politiques de développement économique et redistributeur grâce aux actions en faveur de la politique de la ville, du logement et de l'emploi en particulier.

Toutes ces actions ont pu être menées parce que la santé financière de notre Communauté urbaine est saine, en raison de sa gestion vertueuse et efficace. Notre dette est faible, notre autofinancement progresse, nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ; ainsi, nos capacités d'investissement sont importantes.

Je crois que nous pouvons qualifier ce budget 2013 de budget rigoureux, prudent, offensif et durable.

Rigoureux parce que -comme je le disais- nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Elles augmentent moins que les recettes et cela n'est pas le fait du hasard : cela traduit bien une volonté de maîtriser pleinement la gestion de la collectivité.

C'est grâce à cette rigueur que notre capacité d'autofinancement est élevée, permettant de couvrir une grande partie de nos investissements.

Prudent parce que, malgré l'importance de nos projets, les dépenses de personnel sont tenues, ce qui n'est pas forcément simple face à la prise de compétences nouvelles, à la croissance des espaces publics et des voiries à gérer. C'est donc une prudence qu'il faut saluer mais c'est une prudence qui est nécessaire dans un contexte où les perspectives d'évolution de nos recettes sont plutôt faibles, le remplacement de la taxe professionnelle par des dotations en étant une illustration significative.

Un budget offensif aussi parce que nous continuons à investir. Nous soutenons ainsi l'économie, l'emploi, le dynamisme et l'attractivité de notre territoire qui sont autant de leviers pour améliorer la vie des Grands Lyonnais et c'est aussi, évidemment, une manière forte de préparer l'avenir.

Enfin, durable, au sens du développement durable de notre territoire.

C'est un budget qui traduit la vision à long terme que la majorité a souhaité donner à cette agglomération, et ce dès son premier mandat : 46 M€ en charge nette seront consacrés au logement social, 33 M€ à la politique de la ville, près de 103 M€ pour la création l'aménagement et l'entretien des voiries.

Pour conclure, je veux juste souligner que ce budget et tous ceux que nous avons votés depuis le début du mandat se sont traduits ou vont se traduire par des réalisations concrètes majeures en faveur des Grands Lyonnais, qu'il s'agisse de la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, des logements sociaux qui ont été et continuent à être construits dans notre agglomération, du Carré de Soie, de la Confluence, du projet Part-Dieu, des kilomètres de pistes cyclables réalisés, de la rénovation de la rue Garibaldi, des Rives de Saône et bien d'autres chantiers encore.

Bien évidemment, le groupe Socialiste et apparentés aura le plaisir de voter ce budget rigoureux, prudent, offensif et durable.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, peut-être quelques éléments de réponse ? Vous m'en laisserez quelques-uns aussi.

M. le Vice-Président DARNE : Je suis sûr que vous saurez revenir de façon tout à fait complémentaire et pertinente sur mes propos.

Je voudrais dire à monsieur Dumas que, s'il conseille à certains de suivre des formations, je suis heureux qu'il n'en suive pas parce que j'ai toujours un vif plaisir à vous entendre dans votre façon de présenter les comptes et que je perdrais sans doute une dimension qui me manquerait !

Je ne veux pas répondre aux uns et aux autres de façon trop précise mais regrouper les questionnements en trois familles d'observations.

Christian Barthelémy, Max Vincent et beaucoup d'autres, monsieur Dumas, ont évoqué la question de la métropole, de sa création et de ses conséquences budgétaires et que le budget serait différent. A cette occasion-là, quelqu'un a dit vérifié -je crois que c'était Max Vincent- que, lorsque l'on a créé les Communautés urbaines, il y avait la promesse que l'on allait économiser sur les Communes et que cela ne s'est pas forcément vérifié.

Mais cela s'est fait dans des conditions assez différentes de l'opération d'aujourd'hui. La Communauté urbaine était une organisation en plus des Communes, qui venait pour mutualiser des services et pour mettre en œuvre des choses qui n'existaient pas. Dans l'opération métropolitaine, il s'agit au contraire de la disparition d'un échelon : fusionner une Communauté urbaine et un Département ce n'est pas ajouter une couche, c'est supprimer une couche ; cela fait tout de même une sacrée différence. On peut imaginer, compte tenu des services qui sont exécutés aujourd'hui, qu'au total, nous pourrions en effet avoir une efficacité plus grande dans le système de décisions, dans l'examen des dossiers, dans la coordination et que tout cela peut changer les choses. Je suis convaincu de cet intérêt-là et que l'on va gagner beaucoup dans cette agglomération.

Quelqu'un demandait -je crois que c'était aussi Max- comment faire des économies dans le futur. Il faut faire une métropole, Max ! Pourquoi va-t-on faire des économies ? Parce que gérer des voiries de façon commune, ce sera plutôt mieux, gérer des services en redéfinissant des attributions entre les Communes, le Grand Lyon nouveau, ce sera autre chose. Donc cette économie, je crois profondément dans son organisation ; d'autant que, dans l'histoire des Communautés urbaines, si nous n'avions pas fait la Communauté urbaine, que serait l'état des services publics aujourd'hui ? Si nous n'avions que des Communes et des Départements, où en serions nous ? Est-ce que la compétitivité serait celle que nous avons aujourd'hui ? Est-ce que les politiques économiques, les politiques de développement auraient pu être portées par chacune des Communes ? Chacun sait bien que non ! Aujourd'hui, nous avons une réussite, c'est la Communauté urbaine. La preuve, c'est que quelques-uns qui sont ici ont voulu la rejoindre ces dernières années et que d'autres le souhaitent. Donc il n'y a pas de doute là-dessus. Cette nouvelle métropole nous donnera aussi de l'économie.

Alors, bien sûr, il faut le construire et il faut l'organiser. Gérard Collomb va sans doute en dire un mot, puis nous en reparlerons dans des commissions générales, dans la réunion générale qui est prévue et dans les groupes de travail qui seront constitués -puisque certains l'ont demandé-, y compris en commission des finances. Il faut bien dire les choses et les examiner.

C'est une grande chance que de redéfinir l'organisation de nos compétences entre ici et les territoires parce que s'il y a une chose qu'il faut maintenir -j'ai vu tes vœux dans le journal, Max Vincent, et tu dis : "Mais les Communes dans tout cela ?"-, ce sont les Communes ; dans tout cela, elles doivent y trouver leur compte par d'autant plus de proximité, d'autant plus de poids, parce qu'on doit redéfinir, en effet, l'organisation entre les Communes et ici, organisme de pouvoir. Et cela, je pense que nous pourrions l'organiser ensemble d'une façon tout à fait positive et que c'est ainsi -comme le disait Christian Barthelémy- que l'on va marquer une étape supplémentaire, à un autre échelon -et dans un cadre légal, qui nous échappe bien sûr- d'une mutualisation et d'une efficacité plus grande, que nous avons déjà mise en œuvre puisque, très prochainement -Benoît Quignon me le disait encore aujourd'hui-, on va pouvoir mettre en œuvre l'organisation pour les permis de construire dans des conditions de coopération qui m'apparaissent tout à fait utiles et pertinentes et dans l'esprit de coopération avec les Maires.

Deuxième famille de questions que j'ai entendues, c'est celle sur la gestion, l'organisation. Comment va-t-on faire pour économiser des dépenses de fonctionnement demain ? Comment va-t-on faire si l'Etat diminue ses dotations ? Enfin, toute une série d'interrogations.

Alors, les interrogations sont légitimes mais vous savez, les problèmes sont toujours posés de la même façon : comment on prend des décisions, comment on l'examine et comment on fait face et comment on améliore la gestion. Il faut faire un diagnostic du problème, il faut regarder les factures sur lesquelles il faut trouver des marges de manœuvre et les mettre en œuvre. Ces marges de manœuvre sont connues par la compétence, l'information, l'efficacité de nos collaborateurs, par le développement de synergies entre les différentes institutions pour éviter les doublons, par une unicité de décision, donc par un meilleur partage des compétences, par l'investissement qui doit être fait dans de meilleures conditions, en suivant les évolutions du progrès parce qu'on peut faire plus. Comparez il y a tout simplement vingt ans et aujourd'hui et voyez bien la façon de progresser !

Je crois qu'il y a des éléments autres aussi qui sont : quelles relations avec le public ? Quelqu'un l'a dit sur l'éducation... Je crois qu'on peut économiser si tous les acteurs se mobilisent. Je ne sais pas de combien on peut diminuer les dépenses de fonctionnement ; on peut les diminuer de façon sensible si chacun prend sa part à l'organisation des services, au nettoyage, aux ordures, à ceci, à cela, à la réflexion, à la proposition, aux suggestions.

Donc, en effet, il faut diminuer les dépenses de fonctionnement et il faut le faire comme nous l'avons entamé. Alors, bien sûr, avec des outils : pendant que vous parliez, j'échangeais avec Dominique Raquin sur Filigrane pour tenter de répondre aux questions de Michel Reppelin puisqu'il posait aussi des questions de gestion sur l'information et sur la façon de faire. Si on a mis le dispositif Filigrane, qui a coûté 6 M€ avec la formation des personnels, donc un investissement très lourd sur un outil de gestion, c'est pour avoir un outil qui nous permette de connaître les choses et de donner cette information souhaitée. L'excès d'information tue, c'est vrai mais l'insuffisance ne permet pas une bonne information, pas un bon fonctionnement de la démocratie, il y a toujours l'information pertinente à élaborer. Moi, je crois que des démarches de progrès, on en a fait beaucoup mais ce qu'il reste à faire est aussi grand. Il y a des outils de connaissance, de comptabilité analytique, de maîtrise des prix de revient, d'information sur les investissements qui sont possibles par notre outil de gestion et qu'on va mettre en œuvre, et dans l'information aussi.

Donc je crois absolument que nous arriverons à économiser encore des dépenses de fonctionnement, à développer encore notre marge d'autofinancement pour faire encore plus d'investissements, parce qu'on fait des investissements non pas que pour faire des investissements.

Et si le tunnel de la Croix-Rousse, madame Vessiller, est plus cher que l'on a dit au début, d'accord, il est plus cher, cela est vrai, mais tout de même, entre le début où on avait un deuxième tube dans lequel il n'y avait pas de circulation à 120 M€ -hors taxes et pas toutes taxes comprises- et ensuite, avec la concertation, on fait passer des piétons, des vélos et des autobus ; que cela augmente, est-ce que c'est mal ? Non, cela répond à ce besoin. Est-ce que cela va dans le sens de ce qui est souhaité par nous tous ici et par le groupe Europe Ecologie-Les Verts qui l'exprime plus fréquemment ? Je crois que c'est un objectif partagé que d'avoir moins de voitures, moins de pollution de l'air, plus de tranquillité et de faire un deuxième tube. Le premier tube était de toute façon nécessaire parce que, vous le savez bien, les règles de sécurité faisaient que ou on fermait le tunnel ou on le renouvait et donc, de toute façon, il fallait le faire. Et donc, pour choisir cette opportunité, pour faire un investissement qui soit dans un modèle de société différent de ce qui existe, c'est

tout de même pas mal ! Alors, c'est vrai, cela coûte 220 M€ TTC -je me trompe peut-être avec les derniers amendements mais enfin, c'est quelque chose comme cela-, c'est beaucoup. Est-ce que cela vaut la peine ? Est-ce que cette agglomération, cela la rend attractive ? Je crois que oui mais les critères sont toujours difficiles bien sûr !

Critiques aussi -c'est la troisième famille d'observations qui ont été faites- sur certaines décisions. Alors, je comprends que chaque groupe politique infléchirait -je l'ai dit en conclusion-. Il n'y a pas un budget qui s'impose à tous, un budget unique ; chacun a des négociations, des équilibres qui sont un petit peu différents.

Entendre les uns et les autres dans cette assemblée dire qu'il faut un peu plus de ceci ou de cela me fait sourire, notamment lorsqu'il s'agit de Max Vincent qui dit qu'il faut communiquer plus mais diminuer les dépenses de communication et qui trouve des expressions assez compliquées pour justifier le groupe, trois façons différentes des membres de son groupe, alors que, profondément, il est d'une adhésion totale avec nos propos (*rires dans l'assemblée*). Cela paraît toujours une formulation un peu complexe. Je comprends néanmoins que l'on veuille infléchir (*en s'adressant à Max Vincent* : "Tu le sais bien, on est tous politiques, on connaît tous la vie.") sur certaines dépenses. Ce n'est pas si facile que cela !

Sur les rénovations de logements, c'est une grande difficulté mais pas une mauvaise volonté : il faut trouver les bonnes voies d'accès d'instruction des dossiers pour les faire. Je vous donne l'exemple d'un dernier dossier, soumis au comité d'engagement par Grand Lyon Habitat, qui concernait la rénovation d'un bâtiment dont les travaux à prévoir, compte tenu de son état énergétique, étaient plus coûteux que de le démolir au profit d'une nouvelle construction. Cela paraît une politique plutôt pertinente. Lorsque certaines Communes reprennent des copropriétés dégradées, le financement des travaux de rénovation est très compliqué et les coûts sont considérables. Lorsqu'on passe des contrats avec les offices d'HLM sur des opérations de rénovation, on convient que, même s'il faut dépenser plus, les opérations à faire avec ERDF ou d'autres organismes sont expérimentales pour éviter la précarité énergétique ; cela paraît aller dans le bon sens. Je comprends votre critique : on peut toujours faire plus mais le coût de la rénovation est compliqué. Je n'utilise même pas les contraintes budgétaires mais il faut pouvoir mettre en œuvre les choses et on partage des objectifs communs.

Je terminerai avec quelques observations sur le niveau des investissements. Monsieur Dumas, j'ai l'habitude de dire les affaires comme elles sont -vous me prêtez quelques faiblesses-. On a un niveau d'investissement élevé ; j'ai indiqué que 600 M€ d'investissement c'était un montant très élevé, je le pense et je l'explique : parce que nous sommes en fin de mandat et qu'il y a des opérations comme celles dont on vient de parler, pour les tunnels ou autres, qui sont d'un montant très élevé et que l'engagement raisonnable, dans l'état actuel des finances, est un investissement de 2,320 M€ ; on pourra peut-être le moduler un peu dans ce mandat, peut-être pourra-t-il être augmenté dans le prochain mandat si la situation est plus florissante mais peut-être un peu moins aussi. Mais il faut dire les choses : lorsqu'on est à 2,300 M€, cela fait une moyenne, monsieur Dumas, qui est de l'ordre de 450 M€, en effet. Cela veut dire que, certaines années, on peut être à 500, à 550, à 600 M€ et que d'autres, on doit être à 400. Vous faites tous des investissements vous-mêmes, dans votre gestion personnelle ou d'entreprise, vous savez bien qu'on n'est pas dans un salaire d'une régularité de même nature ; le tout est d'avoir un programme d'investissements qui tienne et qu'on tienne à peu près notre endettement. Et je vous invite à

relire ce que j'ai pu dire pour me l'opposer, si vous le trouvez pertinent ici, pendant 5 ans, 6 ans, 12 ans, 18 ans, comme vous voulez, et je pense que vous trouverez une relative cohérence dans mes propos et mes propositions sur ce niveau-là.

Donc le niveau d'investissement de cette année est remarquable. Beaucoup ont dû réduire leurs investissements et donc freiner l'économie alors que, dans ce contexte-là, nous avons eu la capacité de le maintenir. Et ce n'est pas tout à fait un hasard : en effet, je crois qu'on peut ensemble éprouver une certaine fierté d'avoir eu ce niveau-là de maintien du service public, de l'investissement et de la préparation de l'avenir. J'espère donc que ce budget sera poursuivi par beaucoup d'autres, qu'ils changent dans leur contour ou qu'ils ne changent pas, les orientations que nous avons, je souhaite vous les faire partager.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, cher collègue Jacky Darne, pour à la fois la préparation du budget mais en même temps l'action menée, depuis 2001 qu'il est dans ses fonctions, à la tête des finances de la Communauté urbaine, parce qu'en cette année, qui va être la dernière année pleine de notre mandat, nous pouvons présenter une situation dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle ne déchaîne pas les critiques et chacun sait pertinemment, qu'il soit en sympathie avec l'orientation de l'équipe de la Communauté urbaine ou qu'il émette des réserves, que la situation de la Communauté urbaine de Lyon est bonne. Elle est bonne, à la fois par l'état des finances de notre Communauté urbaine mais en même temps par tout ce que nous avons réalisé au cours de ce mandat -pas seulement sur ce mandat mais aussi sur le précédent- et qui effectivement, vous le savez tous -peut-être, monsieur Dumas, ne vous promenez-vous pas assez dans notre agglomération-, a fait changer totalement notre agglomération.

Alors, on va avoir les preuves des faits d'ailleurs puisqu'on saura quel sera le bilan à la fin de l'année, par le compte administratif et on verra bien que ce que nous annonçons comme réalisé, ce n'est pas -comme vous le dites, monsieur Dumas- de la fantasmagorie, ce sont les preuves des chiffres, les preuves des faits. Et quelquefois Jacky Darne met l'accent sur le fait que nous réalisons beaucoup plus tôt que sur le fait que nous ne réalisons pas assez ; et donc notre problématique est plutôt celle que je viens d'évoquer que celle que vous évoquez. Alors je m'adresse à monsieur Dumas parce que tous les autres ont dit que c'était super, l'action de la Communauté urbaine ; même Willy Plazzi, qui pourtant a bien montré comment, au niveau national, il pouvait y avoir des différences, dès qu'il revient dans les limites de la Communauté urbaine, il dit : "C'est parfait !". Willy, l'enfer c'est les autres ! Dès qu'on est entre nous, on est bien, ça avance ! On voit bien que, sur les grands dossiers qui te sont chers, tu as entièrement satisfaction, que ce soit sur les dossiers économiques, chers à notre ami Jacquet, sur ceux de logement social, de la prise en compte de la réalité sociale de notre agglomération...

Je m'adresse un peu à monsieur Dumas... Pour le reste, on va essayer un peu de continuer ; je vais venir à vous, madame Vessiller, il ne faut pas vous impatienter comme cela ! Elle fait des grands signes pour que je lui dise quelques mots ! Je vais y venir.... Simplement pour monsieur Dumas : c'est bien la formation, moi je suis pour ! Je veux bien avoir quelques camarades avec moi, vous par exemple, parce qu'il ne faut jamais faire une lecture trop cursive de dernier moment, par exemple pour construire son intervention. On doit pouvoir apprendre cela à ceux qui sont en formation. Par exemple, vous avez commencé votre intervention par quelque chose qui était tout simplement

faux et -excusez-moi- un petit peu aberrant pour l'élu local que vous êtes. Vous dites que la prochaine fois, cela sera noyé dans la métropole. Non ce ne sera pas noyé parce que le budget que l'on va présenter pour 2014 -la métropole, elle, va se construire après les élections de 2014 ; c'est là où il y aura la fusion-, donc le dernier budget, on va le présenter comme un budget du Grand Lyon. C'est ensuite qu'effectivement, nous allons avoir l'année de transition mais le budget que nous présenterons sera bien établi sur des bases qui seront les mêmes et permettront à chacun de voir, pour une ultime année, quelle est l'évolution de notre Communauté urbaine.

Pour le reste, lorsque vous nous dites : "C'est terrible ! Voyez, l'augmentation des frais de fonctionnement se fait au détriment des entreprises de l'agglomération !". Figurez-vous qu'elles regardent toutes avec attention nos budgets et qu'elles savent par exemple, dans le fonctionnement, qu'il peut y avoir un certain nombre de choses que nous faisons directement et un certain nombre de choses que nous faisons par leur intermédiaire ; cela a été, par exemple, le marché de la collecte : demandez, par exemple, si les entreprises qui ont été bénéficiaires de l'augmentation du marché de la collecte, leurs salariés le regrettent totalement. Je n'en suis pas sûr. Donc votre démonstration avait quelques points de faiblesse !

Quand à nous dire que l'on ne voit pas quels sont les grands projets qui ont pu marquer cette agglomération, alors là, je crois que vous êtes à peu près le seul dans l'agglomération à ne pas les voir ! 2 milliards d'investissements de transports en commun ! Si vous n'avez rien vu, là, il faut renforcer non pas la formation mais tout simplement la vue ! Ce n'est même plus une question de chiffres, c'est de regarder autour de soi ce qui peut se passer. L'agglomération lyonnaise, simplement dans ce dernier mandat, entre 2008 et 2012, a 85 000 habitants supplémentaires ; monsieur Dumas ne les a pas vus ! Il n'a pas vu que l'on construisait 10 000 logements par an et que cela avait été fait en particulier grâce à de grandes opérations comme la Confluence, comme ce qui se passe à Gerland, comme ce qui se passe à Vaulx en Velin, comme ce qui se passe dans la plupart de nos communes d'ailleurs. Il n'a pas vu, évidemment, la transformation de grands espaces publics -je vais y revenir, parce que je traiterai cette question avec madame Vessiller-, comme, effectivement, ce que nous avons pu faire sur les berges du Rhône, ce que nous sommes en train de faire sur les rives de Saône, ce que nous sommes en train de faire dans les grands parcs que nous avons réalisés. C'est tout de même la réalité qu'aujourd'hui voient bien les Grands Lyonnais.

Or, pour madame Vessiller, j'ai bien vu qu'elle voulait me ménager et qu'elle se contentait de traiter de problèmes mineurs, la rénovation énergétique et la rénovation acoustique mais que, pour le reste, elle était totalement d'accord avec nous. Elle a bien vu, madame Vessiller, l'augmentation, l'investissement de 2 milliards d'euros dans les transports en commun et elle est d'accord avec nous d'investir 2 milliards d'euros. Elle a bien vu la construction de logements dans l'agglomération et elle sait bien que le Ministre du logement se félicite qu'il y ait des agglomérations comme l'agglomération lyonnaise qui bâtissent autant ; elle souhaite même qu'en Ile de France, on puisse bâtir autant que dans l'agglomération lyonnaise.

Madame Vessiller sait bien que pour les opérations de réhabilitation, et bien évidemment la réhabilitation énergétique, il faut d'abord mettre en route les mécanismes et par exemple, sur cette année, les premières constructions qui vont avoir lieu c'est 200 logements mais, en même temps, sur cette année, nous allons faire une convention avec les offices d'HLM pour 2 500 logements qui vont être mis en réhabilitation. Alors,

évidemment, on pourrait aller plus vite si les décrets au niveau national étaient pris avec davantage de rapidité.

Madame Vessiller, j'ai envoyé à madame Dufлот une lettre pour lui rappeler ; je vous la lis :

"Madame, pour atteindre les objectifs fixés dans son plan climat, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans une démarche d'éco-rénovation ambitieuse du parc de logements existant. Dans cette perspective, la recherche d'un modèle économique favorable à la prise de décision en copropriété a mis en évidence la nécessité de l'instauration d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) plus performant.

En effet, l'opérationnalité d'un éco-PTZ ouvert aux syndicats de copropriété, et non plus seulement mobilisable à titre individuel, est très attendue pour rendre possible les premières réalisations de réhabilitation très performantes des copropriétés.

Ceci est d'autant plus important dans une agglomération comme le Grand Lyon car le parc de logements est constitué à 80 % de copropriétés. Or, fin 2011, la loi de finances a rendu ce dispositif possible mais néanmoins sa mise en œuvre n'a, à ce jour, pas été rendue réelle du fait de l'absence d'un décret d'application."

Voilà pourquoi on ne peut pas avancer, madame Vessiller : tout simplement parce que, depuis 2011 -ce n'est tout de même pas d'aujourd'hui, cela fait tout de même quelque temps-, il y a effectivement la possibilité de faire des rénovations pour des particuliers. Mais aujourd'hui cela ne fonctionne pas parce que ce qu'on devrait mettre en œuvre, c'est une rénovation avec les syndicats de copropriété et c'est à ce niveau-là qu'il pourrait effectivement y avoir des accords et qu'on pourrait lancer des rénovations importantes, comme celles que l'on souhaite faire.

Voyez que nous sommes dans la même ligne et que j'essaye de faire en sorte que ce que vous souhaitez au niveau local, soit rendu possible au niveau national et j'essaye d'alerter toutes les autorités compétentes.

Sur le reste, vous êtes d'accord avec nous.

Sur la gestion des déchets avec une politique de réduction que nous menons avec maintenant beaucoup de conviction et qui aboutit à des résultats sur le compostage que nous avons lancé depuis quelques années.

Sur les grands projets urbains (la rue Garibaldi, les rives de Saône, Miribel-Jonage), vous avez vu que ; sur la question de l'environnement, nous sommes en train de prévoir des choses relativement conséquentes.

Sur le plan modes doux -vous l'avez dit-, nous avançons de manière volontariste et si effectivement le tunnel de la Croix-Rousse a quelques surcoûts, c'est justement parce que l'on voulait qu'il s'insère dans un grand plan modes doux, dans ce que vous appelez la continuité des déplacements, de manière à ce que des rives de Saône aux berges du Rhône, on puisse effectivement y aller en vélo. Mais cela coûterait même moins cher de traverser la colline que d'installer éventuellement un remonte-vélos. Et donc nous sommes dans la capacité à essayer de mener un certain nombre d'actions.

Bien évidemment, vous avez vu donc ce que donnent, en matière écologique, des grandes opérations comme Sergent Blandan.

Vous avez sans doute vu que notre Vice-Président chargé du plan climat -qui, lui, a bien vu que ce que nous sommes en train de réaliser- vient de sortir un livre du Grand Lyon sur la

biodiversité, qui fait notre étonnement à tous et notre admiration. Donc lui a bien vu ce que le Grand Lyon peut faire dans les domaines qui vous sont chers.

Dans le domaine entrepreneurial -qui vous est peut-être moins familier-, je tiens à vous signaler quelques grands projets qui vont dans le sens des énergies nouvelles : par exemple, c'est le projet Supergrid mené aujourd'hui par Alstom ; je crois qu'il s'agit d'un investissement d'environ 150 M€ : c'est le projet GAYA que nous sommes en train de mener avec GDF Suez ; ce sont les projets avec le NEDO pour construire des réseaux smart grid dans nos cités ; c'est effectivement ce que nous sommes en train de faire avec la Compagnie nationale du Rhône ; c'est ce que nous allons lancer avec Renault, Bolloré, pour la capacité à avoir un certain nombre de véhicules électriques dans l'agglomération ; c'est ce que nous faisons sur la mobilité, avec des opérations comme Optimod ; c'est ce que nous faisons dans le domaine de la logistique pour faire en sorte que nous ayons davantage de livraisons propres dans la ville ;

Bref, vous voyez que tous les points d'accord que nous pouvons avoir dans la politique sont beaucoup plus étendus ; si effectivement, pour la rénovation énergétique, on attend juste le décret de madame Duflot, sur le reste, on est d'accord et vous êtes d'accord avec les politiques que nous menons, mes chers collègues.

Voilà ce qu'est aujourd'hui notre bilan et je pense que nous aurons à cœur de continuer dans la voie que nous avons établie depuis dix ans, à la fois une ville économiquement performante, socialement juste, environnementalement durable.

Je donne la parole à madame Perrin-Gilbert et à madame Vessiller. Ensuite, nous passerons au vote.

Mme PERRIN-GILBERT : Lorsqu'on manie à ce point l'ironie, monsieur le Président, il faut s'attendre à avoir un petit retour ensuite... Le voici donc ! Par rapport au "remonte-vélo", dont vous venez de parler, c'était une proposition qui émanait de vous-même durant la campagne de 2008 et que vous nous aviez demandé de défendre, le Maire du quatrième arrondissement et moi-même. Vous avez changé d'avis entre-temps, dont acte, mais n'oubliez pas que c'était une de vos propositions...

M. LE PRÉSIDENT : Je le sais, madame Perrin !

Mme PERRIN-GILBERT : Alors ne dites pas maintenant qu'il s'agit d'une proposition fantaisiste, c'était la vôtre !

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas dit cela non plus !

Mme PERRIN-GILBERT : C'est pourtant ce que j'avais compris... Concernant votre courrier à madame la Ministre Cécile Duflot, il aurait mieux valu lui parler de ce sujet lorsqu'elle était venue à Lyon en juin à l'occasion des élections législatives (*Brouhaha dans les rangs de l'assemblée*).

M. LE PRÉSIDENT : Chaque chose en son temps !

Mme PERRIN-GILBERT : Excusez-moi mais lorsqu'à un moment donné, on nie le républicanisme comme vous l'avez fait et qu'on empêche une Ministre de s'exprimer, une lettre après ne sert pas à grand-chose.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas pour moi que je demande avec la lettre, c'est pour la France entière. Le PTZ est un dispositif français !

Mme VESSILLER : Je crois que le courrier que vous avez adressé à madame Duflot il faut aussi l'adresser au Ministre du budget car ce sont des questions financières. C'est un conseil mais vous êtes mieux placé que moi pour savoir à qui il faut écrire dans le Gouvernement de monsieur Ayrault.

Autre remarque : j'ai entendu de votre bouche 2 milliards d'euros d'investissements sur les transports collectifs ; pour l'instant, pour 2014, on a 1,1 milliard d'euros, je note avec plaisir qu'on va augmenter cette année de 900 M€ les investissements...

M. LE PRÉSIDENT : Je vous ai dit sur les deux mandats, madame Vessiller !

Mme VESSILLER : J'ai mal entendu, quel dommage ! Sinon, je me serais félicitée d'avoir une telle réorientation de ce choix budgétaire en matière de transports en commun.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous allons donc passer au vote de ces six dossiers. Si vous voulez bien lever les pouvoirs pour que la direction des assemblées puisse noter. Après, on verra avec les groupes de manière à ce que chacun reconnaisse son vote.

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi et Calvel -Ensemble pour le Grand Lyon- ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) -sauf M. Augoyard, Mme Bocquet, M. Geourjon, Mme Lévy, M. Moralès qui ont voté contre et M. Gillet qui s'est abstenu- ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Justet, Mme Palleja) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon -sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour et Mme Lépine qui s'est abstenue- ; M. Augoyard, Mme Bocquet, M. Geourjon, Mme Lévy, M. Moralès -Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI)- ; M. Broliquier -Non inscrits- ;

- abstentions : Mme Lépine -Ensemble pour le Grand Lyon- ; M. Gillet -Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI)-.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-3457 - finances, institutions et ressources - Lyon 2° - Lyon 7° - Aménagement des quais Claude Bernard et Gailleton pour les bateaux croisières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demandes de subventions - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3457. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le Président. A la suite du transfert de la compétence haltes fluviales à la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2010, nous nous devons d'assurer l'aménagement et la mise en valeur des berges et notamment de faire évoluer la qualité d'accueil des paquebots de croisières fluviales. Ce rapport porte sur une individualisation partielle d'autorisation de programme et des demandes de subventions. Il a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Centristes et démocrates.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, que serait le Conseil sans son bar mais que serait Lyon sans ses fleuves ? Probablement rien ! C'est cette position stratégique au confluent du Rhône et de la Saône qui a donné lieu à la fondation de notre ville, c'est aussi ce qui a favorisé son développement économique et qui a façonné son urbanisme.

Nous sommes heureux de pouvoir soutenir la délibération qui nous est présentée ce soir. Notre groupe a d'ailleurs toujours défendu l'idée d'une politique fluviale ambitieuse pour le Grand Lyon. L'une de nos premières interventions, au cours de ce mandat d'ailleurs, avait justement pour but, par la voix de Christophe Geourjon, d'insister sur l'utilisation plus grande des fleuves, notamment pour les transports de matériaux et de déchets lors des grands travaux d'infrastructures ; cela a été fait pour tunnel de la Croix-Rousse et nous nous en réjouissons.

Aider les bateaux de croisières, c'est important car cela contribuera à l'attractivité touristique de Lyon et de l'agglomération. Les croisières fluviales se développent, il faut profiter de cette occasion de renforcer le dynamisme économique de l'agglomération.

Mais, monsieur le Président, vous l'aurez deviné, mon ton un peu plus consensuel que d'habitude cachait bien quelque chose ! Vendredi, nous avons appris une mauvaise nouvelle pour le Grand Lyon : Lyon n'aura pas la Cité de la gastronomie ou plutôt Lyon aura un petit strapontin dans le cadre d'un projet profondément dénaturé avec trois villes retenues. Pourtant, Lyon est la capitale de gastronomie, il est dommage que ce fait n'ait pas été reconnu et il est dommage de partager ce projet entre plusieurs territoires. C'est, à mon sens, un risque pour le succès et la visibilité de l'opération. C'est triste, c'est regrettable.

Mais à qui la faute, monsieur le Président ? Pendant plus de dix-huit mois, j'ai défendu ce projet parce que je pensais que c'était un bon projet et parce que je pensais que même un jeune élu de l'opposition pouvait faire des propositions utiles pour l'agglomération et que vous auriez pu soutenir parce que nous servons ici tous la même chose : l'intérêt général de notre agglomération. La réponse, votre réponse, a eu un temps de cuisson plutôt long, peut-être trop long pour l'appétit du jury ! J'espère que nous pourrions tout de même poursuivre sur la voie d'un vrai projet pour la promotion de la gastronomie à Lyon dans l'Hôtel Dieu ; en tout cas, je continuerai de le soutenir activement.

Monsieur le Président, on dit que l'histoire ne repasse jamais les mêmes plats. Pourtant, après l'échec de Lyon, capitale européenne de la culture, voilà que l'on rate la Cité de la gastronomie. Vous aviez dit, lors d'un Conseil précédent, que je trouvais vos projets pas assez ambitieux ; c'est vrai ! Et vous aviez ajouté que je restais coi quand vous les présentiez ; c'est moins vrai ! En vérité, monsieur le Président, je suis plutôt triste quand j'en vois les résultats.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Juste un mot là-dessus parce que c'est un dossier important pour notre agglomération. Sur quels critères pouvions-nous être jugés ? Sur la qualité de la rénovation de notre patrimoine architectural, là où nous allions mettre la Cité de la gastronomie, c'est-à-dire à l'Hôtel Dieu. Deuxième point, c'était évidemment sur la capacité de Lyon à représenter la gastronomie française à l'échelle mondiale.

Sur le premier point, il se trouve que, ce matin, nous inaugurons la rénovation du Palais de Justice et, précisément, la rénovation de ce Palais de Justice a été faite, pour sa part patrimoniale, par monsieur Didier Reppellin, le même que celui qui va faire

la rénovation de l'Hôtel Dieu. Et, ce matin, tout le monde se félicitait de la qualité de la rénovation de ce Palais de Justice et disait : "C'est vraiment une œuvre admirable et cela va être un des plus beaux bâtiments de Lyon !"

Ce qui est intéressant, c'est que le projet que nous avons présenté -parce que c'est cela, paraît-il, qu'on nous reproche- va faire au total 15 000 mètres carrés et que le Palais de Justice c'est 11 000 mètres carrés. Il paraît que, selon les propos exprimés par le Président du jury : "La Cité de la gastronomie -dit-il- mérite mieux qu'une chambre de bonne." Si, effectivement rénover 14 000 mètres carrés pour des activités consacrées à la gastronomie, c'est une chambre de bonne, alors, évidemment, c'est que l'on n'a pas la même conception du patrimoine et que l'on ne doit pas exactement avoir peut-être les mêmes appartements, parce que moi je ne considère pas, surtout situé à l'Hôtel Dieu, dans ce bâtiment prestigieux qui va faire l'objet d'une rénovation par deux des meilleures architectes que compte la Ville de Lyon, cela ne me semble pas être une chambre de bonne !

Alors ensuite, on me dit : "Mais sur la gastronomie, est-ce qu'il y aura du rayonnement à Lyon ?" Mes chers collègues, on va le voir dès la semaine prochaine. Il se trouve que, la semaine prochaine, on va ouvrir le Sirha. Pour le Sirha, on attend à peu près 180 000 personnes, dont 25 % à peu près d'étrangers. On attend à peu près 17 000 chefs présents, avec les Bocuse d'or qui vont se dérouler. On attend, ici, 500 étoiles qui vont être présentes à Lyon. Est-ce qu'il y a de plus belle ambassade pour la gastronomie française que ce que nous réalisons à Lyon ?

Oui, j'ai dit en commentaire qu'à la limite, je comprendrais que s'il y avait un gagnant, Lyon ne soit pas choisie. Mais lorsque l'on choisit trois villes et que l'on excepte Lyon, excusez-moi mais je trouve la décision totalement incompréhensible et dénuée de tout fondement et j'ai, dès lors, exprimé cette opinion.

Alors, quoi qu'il arrive, nous allons réaliser à Lyon, avec ou sans l'Etat, une Cité de la gastronomie à l'Hôtel Dieu. Et le projet que l'on a proposé, parce que c'était un projet crédible, à la fois sur l'opérateur, le groupe Eiffage et sur l'engagement des collectivités locales, qui -je l'ai voulu comme cela et je l'assume- n'était pas dispendieux dans une époque où l'argent public -on vient de le voir- est rare.

Mes chers collègues, dire que moi je vais mettre 50 000, 60 000 mètres carrés où ce sera tout public, je n'y crois pas une seconde que ce soit tenable sur la durée. Je préfère le projet comme on l'a réalisé à Lyon et nous allons essayer d'aller jusqu'au bout. On a montré sur certaines choses que l'on savait faire. Peut-être que l'ouverture qui a pu avoir lieu a donné des regrets à certains. Vous voyez, quand Lyon n'a pas été choisie par le jury comme capitale européenne de la culture, il n'y avait rien à la Confluence, c'était la friche industrielle que vous connaissez, c'était un terrain pollué ; aujourd'hui, quelle transformation ! Alors, nous ne regrettons rien : avec ou sans label, nous avons mené à bien notre projet.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2013-3458 - déplacements et voirie - Opérations globalisées de voirie 2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3458. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne les opérations globalisées de voirie pour l'année 2013. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération, nous voulons faire plusieurs remarques.

La première concerne le plus gros poste de ces opérations globalisées de voirie qui comprend la création, l'aménagement et l'entretien de voirie. Ce poste baisse de 5 % par rapport à 2013 (39 M€ en 2013, 41 M€ en 2012).

Deux baisses posent plus particulièrement question :

- la première baisse concerne les arbres d'alignement : avec une baisse de 300 000 €, soit une diminution de 20 % sur le poste, alors que l'entretien et la plantation de nouveaux arbres sont un élément essentiel de la présence de la nature en ville et de la lutte contre la pollution dont notre agglomération souffre toujours autant. Les arbres participent aussi à ombrager l'espace public et à réduire les îlots de chaleur urbains et permettent ainsi de lutter contre le réchauffement climatique ;

- la deuxième baisse concerne l'entretien de la voirie : en 2010 -et c'est rappelé dans la délibération-, une expertise a conclu à une dégradation continue de l'état de la voirie et une stratégie de requalification de ce patrimoine avait été décidée pour un montant de 9 M€ supplémentaires répartis sur trois ans. C'est la deuxième année de ce plan qui avait été retenu et on a déjà une baisse de 10 % sur cet engagement (moins 350 000 € !).

La deuxième famille de remarques porte sur les aménagements cyclables : 3,5 kilomètres sont programmés en réalisation dans les opérations modes doux globalisées ; on rappelle que c'était plus de 6 kilomètres l'an passé. Il est à noter que, dans les actions proximité, les aménagements cyclables décidés par les Communes se comptent sur les doigts de la main : effectivement, je crois, de mémoire, que quatre Communes ont retenu ce type d'aménagement ; c'est en effet un choix cornélien pour les Communes de choisir entre les aménagements de sécurité de carrefours et les aménagements cyclables dans le cadre de budgets de proximité qui sont peu importants. Ce serait bien qu'à l'avenir, le réseau cyclable de proximité puisse être pris en charge, comme les aménagements structurants, par un budget dédié. Nous espérons que, malgré cela, les 34 kilomètres manquants au plan modes doux seront bien réalisés d'ici 2014 comme annoncé.

Enfin, il est annoncé que la subvention pour les vélos à assistance électrique ne sera pas reconduite en 2013. C'est vraiment dommage car c'était un vrai encouragement à l'utilisation du vélo ! La preuve en est les nombreuses demandes de subventions, en particulier pour des longues distances ou des terrains pentus ; la carte de résidence des habitants qui ont pu bénéficier de cette mesure est très révélatrice à cet égard : on voit qu'il y en a eu beaucoup à l'ouest et au sud de l'agglomération. Nous aurions souhaité que ce dispositif soit reconduit en 2013 ; rappelons que c'est un budget de 300 000 € et que cela devait être possible de pouvoir le reconduire !.

Voilà, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, courte intervention sur cette délibération qui aborde une des questions du quotidien qui, avec la collecte et la propreté, est un des sujets les plus fréquemment abordés dans nos conseils de quartier et dans les courriers d'habitants à nos Maires : la voirie, chaussées et trottoirs notamment.

Nous avons réalisé une expertise en 2010 qui avait conduit à une décision d'augmentation des dépenses de grosses réparations car elle montrait que l'état moyen de nos chaussées se dégrade. Ceux qui ont participé au groupe de travail se rappellent une carte colorée en vert, orange et rouge montrant un état des voiries très inégal, avec des Communes où il était possible de réduire les dépenses sans dégrader les voiries et d'autres, au contraire, où l'urgence d'augmenter nettement les dépenses était criant.

La décision politique de compromis prise à l'époque et poursuivie dans cette délibération conduisait à augmenter moins que nécessaire là où c'était utile et à ne réduire nulle part, sans donc renverser la tendance à la dégradation moyenne de nos voiries.

Or, le budget 2013 de grosses opérations de voirie baisse de 2 % et fragilise nos efforts pour la qualité de l'espace public, sachant que le budget des travaux de proximité baisse de plus de 12% ! La rédaction est d'ailleurs savoureuse puisqu'il est écrit que le budget est porté à 6 M€ et il faut de l'expertise pour comprendre un peu plus loin que c'est le fait de la prise en compte des contributions communales. Le problème de la voirie reste donc entier.

Dans ma Commune, on est passé de 23 % de chaussées en mauvais état en 1999 à 55 % en 2010, malgré l'impact pourtant très positif de la réalisation du tramway. Le programme exceptionnel de réfection des trottoirs de ce mandat dans ma ville, très positif pour les habitants, révèle aussi l'ampleur des besoins puisqu'il devrait être reconduit quatre fois pour répondre à toutes les demandes.

Vous dites parfois : "Si la voirie se dégrade, c'est aussi à cause de nos nombreux chantiers" mais ce sont aussi nos chantiers qui nous livrent des voiries neuves, évidemment en bon état.

Au total, ce programme d'investissement de voirie restreint un cadre actuel qui ne répond déjà pas à l'insatisfaction des habitants ni à notre propre expertise. Notre effort budgétaire consacré aux moyens et travaux de la proximité est un vrai débat politique budgétaire qui reste devant nous.

Enfin, permettez-moi une réaction à tous ces commentaires considérant comme acquis votre projet d'eurométropole. J'ai bien compris que le consensus gauche/droite élargi avait réglé le débat. Mais souvenez-vous de 2005 : le même consensus croyait avoir tout plié et les Français ont voté !... Et je fais partie de ceux qui feront tout pour qu'ils votent sur la prochaine réforme de l'organisation territoriale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Merci. Pour commencer mon intervention, je veux d'abord me réjouir que, pour la première fois depuis dix ans, je ne sois pas le seul à intervenir sur ce dossier.

Il est peu de dire que ce dossier, monsieur le Président, est attendu par tous les Maires ici présents tant les voiries sont dégradées dans nos Communes. Voilà bien des années que nous attirons l'attention des élus de tous bords sur la dégradation des voiries dans notre agglomération. Nous n'avons jamais été pris au sérieux.

Nous parlons ce soir des opérations globalisées, soit un peu plus de 56 M€ sur un budget total consacré à la voirie de 336 M€. Les opérations individualisées, elles, ont pris une telle importance qu'elles représentent aujourd'hui les deux tiers du budget. Que reste-t-il pour entretenir correctement les voiries ? Il ne reste que les 15 M€ des grosses réparations dans les opérations globalisées, soit à peine 5 % du total. En d'autres termes, si vous n'avez pas la chance d'avoir un projet d'aménagement urbain important intégrant de la voirie sur votre Commune, vous pouvez considérer que seulement 5 % du budget voirie du Grand Lyon sera consacré à la réfection des rues ; divisé par 58 Communes, il ne reste évidemment pas grand-chose.

Nous avons eu un mince espoir l'an dernier que vous ayez pris conscience de la situation. En effet, face aux critiques à peine voilées de certains groupes politiques qui votent votre budget, vous aviez décidé de la mise en place d'un groupe de travail spécifique voirie, réuni sous l'autorité des Vice Présidents Darne et Abadie. Ce groupe de travail -nous l'espérions- devait ouvrir les yeux de certains quant à l'état global de la voirie du Grand Lyon. En effet, la direction de la voirie avait mené un travail d'analyse et d'auscultation des voies afin de les classer selon leur état général. Et là, pas de surprise : 45 % des linéaires étaient considérés comme médiocres, mauvais ou très mauvais ; rien d'étonnant donc, tant nous avons traîné dans ce domaine en sacrifiant la proximité depuis dix ans. Il faudra des années pour rattraper le retard.

Vous aviez décidé d'octroyer 3 M€ supplémentaires sur trois ans. Et là, patatras ! dès la deuxième année, vous ne tenez pas cet engagement, en réduisant ce petit surplus -au regard du budget global- puisque vous nous proposez cette année de ramener votre engagement de 3 M€ à 2,6 M€.

Les services essaient bien de trouver toutes les solutions pour résoudre un véritable casse-tête, à savoir faire croire qu'on répare plus avec moins de budget. Tout cela à coups de créations de commissions et d'indicateurs toujours plus nombreux. Il est nul besoin d'indicateurs pour constater ce qui se passe dans nos Communes. Tout le monde le voit, sauf vous ! Vous proposiez tout à l'heure à monsieur Dumas de travailler sa vue, je vous propose donc une séance collective de consultation chez l'ophtalmologue, à laquelle vous serez bien sûr invité pour savoir qui voit bien et qui voit mal !

Avec ce niveau de financement, les services ont indiqué qu'ils stopperaient la dégradation des voiries sans aucunement l'améliorer.

Monsieur le Président, vous donnez le sentiment de ne vous intéresser qu'à un niveau stratosphérique de la politique. A vous les sujets stratégiques, aux Maires la gestion, pas toujours facile, de la proximité. Croyez-vous vraiment que les Maires vous suivront dans vos projets de métropole européenne si vous ne les accompagnez pas sur les services au quotidien ? Max Vincent parlait tout à l'heure de voirie comme outil d'attractivité ; il a bien raison !

Vous aimez souvent vous comparer à certaines métropoles comme Barcelone, Manchester ou Francfort. Mais depuis quand n'êtes-vous pas allé dans ces villes ? Vous y auriez vu, justement,

comment les voiries sont créées puis entretenues. Vous auriez vu ce que nos voisins européens sont capables de faire en termes d'aménagement urbain. Vous y auriez vu des villes qui ont des stratégies d'entretien bien élaborées car ces villes veulent se vendre à l'extérieur.

Pour terminer, je souhaiterais reprendre vos arguments de début de mandat. Vous avez mis une pression extraordinaire sur les Maires de l'agglomération pour que ceux-ci augmentent la pression fiscale de leur Commune, pour pouvoir, par ricochet, augmenter celle du Grand Lyon. Combien de fois vous a-t-on entendu dire : "Si vous voulez que l'on fasse des choses dans vos Communes, il faut m'en donner les moyens" ?

Cinq ans plus tard, les élus qui vous ont suivi doivent se sentir trahis car non seulement vous n'aviez pas besoin d'augmenter les impôts -comme monsieur Dumas vous l'a démontré chaque année- mais, en plus, vous ne mettez même pas les moyens pour entretenir le patrimoine existant. Il manquerait environ 10 M€ par an au budget voirie pour gérer correctement l'existant, ce qui ne représente que 0,4 % du budget total du Grand Lyon.

L'absence de réaction et même de prise de conscience de l'exécutif en place actuellement montre à quel point ce dossier est pris à la légère. Quelle importance sera donnée à la proximité dans la future métropole européenne ? Il y a de quoi être inquiet au regard de ce qui se passe aujourd'hui. La voirie de proximité est indispensable et ne peut être délaissée, il en va du lien de confiance entre les élus et la population.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Abadie.

M. le Vice-Président ABADIE : Mes chers collègues, nous ne referons pas le débat que nous avons eu sur l'entretien des chaussées, nous l'avions déjà eu et, en effet, une commission avait été mise en place pour constater qu'une dégradation était effectivement en train de se produire et qu'il fallait réagir. C'est pour cela que Jacky Darne avait décidé de mettre 9 M€ sur trois ans pour l'entretien de ces chaussées, pour stopper -on va dire- cette dégradation, ce qui a été fait l'année dernière.

C'est vrai que, cette année, on peut constater en effet qu'au lieu d'avoir les 15 M€, nous avons un peu moins puisque nous avons 14,650 M€, ce qui fait un léger moins 2 % -si j'ai bien entendu votre chiffre par rapport à cela-.

Par contre, comme nous le disions, pour l'entretien des chaussées -et là, je ne parle pas des grosses réparations- sur la proximité, il faut savoir que les services et les subdivisions travaillent avec des nouvelles technologies qui permettent de faire plus avec moins, ce qui n'est pas toujours évident. Nous en avons parlé puisque nous avons fait le tour des conférences des Maires pour expliquer cette nouvelle stratégie dans laquelle on expliquait que maintenant, c'est vrai que si l'état physique et d'apparence pouvait sembler moins net, elle apportait tout de même plus de surface à entretenir avec des moyens identiques.

Voilà pour ce qui concerne l'état des chaussées mais c'est vrai, on pourrait toujours mettre davantage et ce n'est pas le Vice-Président à la voirie qui voudra le contraire. Il est bien entendu que ce sont, à un moment donné, des choix politiques qui doivent se faire.

Concernant les arbres, la politique sur les arbres d'alignement est importante sur le Grand Lyon puisque je rappelle que la nouvelle charte de l'arbre est en train d'être faite par l'ensemble

des Communes du Grand Lyon puisque nous l'avons élargie et qu'aujourd'hui, plus de 10 000 arbres ont été plantés au cours de ce mandat, ce qui est tout de même énorme et que bien entendu, dans tous les projets d'accompagnement d'urbanisme faits sur notre agglomération, les arbres sont pris en compte ainsi que les espaces verts.

Concernant les vélos, c'est vrai que nous avons eu un grand succès avec ce projet. Pour l'année prochaine -vous l'avez vu-, on va compléter légèrement pour pouvoir faire en sorte que les gens qui ont acheté des vélos en fin d'année puissent bénéficier de cette subvention. Mais il faudra peut-être réfléchir à une nouvelle politique et peut-être, une nouvelle fois, remettre ce projet en ligne. Je pense que ce sera l'occasion, dans le prochain mandat, de pouvoir en reparler et peut-être même de l'accentuer.

Sur le FPIC, je n'y reviens pas parce que j'expliquais tout à l'heure à mon collègue que le FPIC n'a pas changé, c'est simplement l'augmentation qui est due au fait des fonds de concours apportés par les Communes pour doubler leur FPIC dans ce domaine.

Voilà, monsieur le Président, en quelques mots, ce que je pouvais vous dire sur l'entretien de la voirie et la problématique des opérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi et Calvel -Ensemble pour le Grand Lyon- ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Mme Palleja) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel ont voté pour) ;

- abstentions : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2013-3464 - proximité et environnement - Opérations globalisées de la direction de la propreté 2013 - Individualisation des autorisations de programme - Direction de la propreté -

N° 2013-3470 - proximité et environnement - Unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Incinération des déchets ménagers et assimilés du Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud-Rhône et de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais - Autorisation de signer 2 avenants - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3464 et 2013-3470. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit donc de deux dossiers : le premier concerne les opérations globalisées de la direction de la propreté 2013 - Individualisation des autorisations de programme ; le deuxième concerne l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Incinération des déchets ménagers et assimilés du SITOM - Signature de deux avenants. Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit notre collègue qui est sorti, s'il est bien un sujet qui concerne toute la population, en complément des questions de chaussées et de voirie, c'est celui de la collecte et du traitement de nos poubelles et donc mon intervention portera sur les deux délibérations ensemble.

N'ayant pas de budget annexe précis pour la propreté, je me permets ici, excusez-moi, de vous re-solliciter pour obtenir une transparence et demander que les excédents de la TEOM soient injectés par le Grand Lyon, pour une politique plus volontariste en faveur de la prévention de la réduction des déchets à la source et du tri, pour appliquer tout simplement ce que nous avons tous voté ensemble depuis 2007. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc la recette principale qui permet de financer toutes ces activités avec un équilibre, c'est certain.

Dès 2007, monsieur le Président, l'ensemble des élus ont voté un grand plan qui indiquait limiter les quantités brûlées, concrètement, entre autres, en développant la collecte sélective et le tri via les déchèteries. Très concrètement, il est bien précisé régulièrement -et aujourd'hui encore le Vice-Président chargé des finances nous l'a indiqué- la hausse de fréquentation des déchèteries et le souci de sécurisation des alentours de ces déchèteries qui est tout de même relativement onéreuse.

Toutefois, il reste des habitants sans véhicule ou des habitants de centre-ville qui ne peuvent pas atteindre les déchèteries et qui, par ailleurs, ne peuvent plus faire appel à des prestataires associatifs habituels. C'est pourquoi, afin de favoriser la récupération et la réparation d'objets courants domestiques, à l'heure de la hausse du coût des matières premières, je vous redemande aujourd'hui à nouveau, et comme tous les ans, d'expérimenter avec les régies de quartier -qui sont des opérateurs que votre Vice-Présidente Dounia Besson connaît bien- des ressourceries-recycleries mobiles. Cette démarche, accompagnée par les acteurs de l'insertion par l'activité économique, aurait aussi pour objectif de créer, à moyen terme, des emplois locaux utiles et durables j'oserais dire.

Par ailleurs, vous savez que lorsqu'on incinère, de fait, il y a création de mâchefers -on en a parlé, entre autres pour le projet du Grand stade- c'est-à-dire les résidus qu'il faut d'une façon ou d'une autre, évacuer et, d'une façon ou d'une autre, il y a un coût pour la collectivité, y compris environnemental. C'est l'objet de la deuxième délibération. Une solution de bon sens réside donc tout simplement en la limitation du recours à l'incinération.

Le deuxième point que je voulais évoquer est d'accompagner la réduction à la source et de faire des économies d'échelle ; vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le Président, en répondant à madame Vessiller. Ce n'est pas évident effectivement parce que cela touche à nos pratiques quotidiennes, à notre relation à la consommation, à notre organisation collective de la ville au sens large du terme. La ville des courtes distances, dans le cadre de l'économie de la rareté, c'est bien ce qui est écrit dans le plan climat que nous avons tous voté.

Cette ville, que nous appelons tous de nos vœux, doit être lancée entre autres -et vous en avez parlé tout à l'heure- avec des plateformes de livraison en coeur de quartier, entre autres avec des études pour de la collecte de nuit d'ordures ménagères -pourquoi pas accrochée au tram, il me semble que c'est dans les cartons- entre autres -et vous en avez aussi parlé tout à l'heure- avec des composts de quartier au même titre que les

silos à verre. J'ai la chance d'être une élue de proximité qui a pu créer des composts sur espaces publics, entre autres grâce à Gilles Buna parce qu'il a accepté que ce soit sur des espaces verts. Je ne demande pas que ce soit partout parce qu'il faut qu'il y ait un consensus des habitants et des riverains mais c'est en démultipliant les expérimentations que nous permettrons l'augmentation de la valorisation de la matière de nos déchets ménagers.

Donc nous voterons ces deux délibérations mais je souhaiterais profiter de ce temps de parole pour renfoncer le clou sur ces souhaits d'expérimentations qui favorisent le cadre de vie, lequel cadre de vie est aussi un indicateur pour l'attractivité de notre territoire ; cela a encore été dit ce matin lors d'échanges autour de l'attractivité économique, en présence de monsieur David Kimelfeld.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Philip, quelques mots.

M. le Vice-Président PHILIP : Quelques mots pour répondre à Emeline.

D'abord pour dire que l'on est tout à fait en phase sur la question de la prévention : le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, on en est bien conscient. Je crois que l'on travaille énormément à ce niveau-là et, comme elle le sait, on est en train d'étudier ce que l'on appelle le MODECOM, c'est-à-dire l'analyse de la constitution des poubelles des Lyonnais et les premiers résultats montrent d'ailleurs un certain nombre d'évolutions, dont nous aurons l'occasion de reparler dans la commission ad'hoc.

La collecte de nuit se fait déjà. Il ne faut pas oublier qu'il y a déjà beaucoup de collectes de nuit qui se font autour du tramway.

La collecte sélective dont vous parlez, on est actuellement à un refus de tri autour de 25 %, ce qui est tout de même un bon résultat. Le problème de la Communauté urbaine de Lyon est que les résultats et les progrès ayant été très importants, il devient maintenant difficile de continuer de progresser ; on a atteint le plateau.

Les déchèteries, on en est à 18. La fréquentation augmente, c'est une très bonne chose. Moi, je n'ai aucun problème sur la question des ressourceries et des recycleries mais on travaille aussi -comme vous le savez- avec les associations et ce n'est pas aussi simple que cela parce qu'il n'y en a pas qu'une seule et ces associations sont en concurrence les unes avec les autres. Donc il y a un travail en commun, avec la Ville de Lyon en particulier, qui actuellement mené pour que les choses se fassent dans les règles et que la concurrence soit organisée entre les différentes associations d'une façon qui soit légalement tout à fait acceptable.

Concernant le lombricompostage dans le premier arrondissement, vous savez bien que l'on fait des efforts là-dessus. La question derrière est : on en fait quoi ? On a des composts dont finalement, globalement, personne ne sait quoi faire parce que, dans une villa individuelle, les gens s'en servent pour leur propre jardin mais quand on fait du compostage en pied d'immeuble et même avec l'association des compostiers, ce n'est pas aussi évident parce qu'il y a des règles très précises sur le compost. On peut multiplier les composts mais si on ne sait pas quoi en faire ensuite, ce n'est tout de même pas l'idéal.

Le dernier point que je voudrais souligner c'est la question des mâchefers.

Je voudrais tout de même redire d'abord que tout le monde ici, à l'unanimité, a voté la délibération sur l'incinération. Deuxième chose, c'est de la valorisation énergétique. Je rappelle qu'à Rillieux la Pape, on chauffe 50 000 foyers et je rappelle qu'à Gerland, on chauffe à peu près la même chose plus le boulevard scientifique, plus bientôt une production d'électricité pour le tramway qui va aller à Oullins. Donc moi je veux bien tout ce qu'on veut mais l'incinération c'est aujourd'hui, d'abord et avant tout, de la valorisation énergétique.

Je rappelle aussi que l'incinérateur qu'on connaît le mieux, le nôtre, celui de Gerland, produit en vingt ans le taux de dioxine que produisait en deux mois celui tristement célèbre de Gilly sur Isère. Aujourd'hui, si vous voulez diminuer le taux de dioxine dans l'atmosphère à Lyon, il faut supprimer définitivement les feux de cheminée dans les maisons individuelles parce que cela produit beaucoup plus que l'incinérateur de Gerland ; ensuite, il faut supprimer tous les camions qui passent dans Lyon. Donc ce n'est peut-être pas une solution.

Donc effectivement, il y a une question de mâchefers. Alors la meilleure façon de régler cette question des mâchefers, je pense personnellement qu'on le fera d'ici trois à quatre ans. C'est le travail que vous connaissez bien, qui est mené avec Axelera -d'où l'intérêt là encore de la chimie verte, des pôles de compétitivité et du lien entre ce qu'on fait dans des circuits intégrés et les pôles de compétitivité- parce que si on a des mâchefers complètement décontaminés, le problème sera définitivement réglé. Le travail est en cours et progresse et c'est le travail le plus intéressant, à mon avis, à trois ou quatre ans. Mais que va-t-on faire dans les trois ou quatre ans qui viennent ?

En attendant, il y a deux solutions : soit on a des mâchefers valorisables, soit on a des mâchefers qu'il faut enfouir et -comme vous le savez- on a aujourd'hui une difficulté avec la plate-forme à Bourgoin et on est donc obligé d'enfouir, ce qui coûte très cher parce qu'on paie la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) essentiellement quand on enfouit. C'est beaucoup plus cher : le surcoût est de l'ordre de 4 M€.

Là aussi, beaucoup de réunions ont eu lieu. Dans l'année, on aura probablement l'occasion de parler de Covade qui est l'association -qu'on voudrait transformer- qui réunit tous ceux qui s'occupent d'incinération à Bourgoin Jallieu, à Lyon, dans la plaine de l'Ain, à Villefranche sur Saône -je n'en oublie pas- ; et donc on va essayer tous ensemble de faire progresser les choses.

La solution est peut-être une plate-forme publique qui serait ensuite éventuellement exploitée de façon privée. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler et je voudrais aussi préciser ce point : vous savez que je travaille beaucoup sur la question santé environnement dans les déchets. A ma connaissance, il n'y a aucun exemple de pollution de la nappe phréatique par les mâchefers lorsque les règles sont respectées. L'exemple dont on parle souvent en Haute-Savoie est un exemple où les gens n'ont pas respecté les normes. Alors, évidemment, quand on ne respecte pas les normes, il y a des problèmes. Mais jusqu'à preuve du contraire, ici, on respecte tout à fait les normes.

Enfin -mais cela c'est pour la réflexion de tout le monde et j'en terminerai là-, j'aimerais qu'on m'explique, que ce soit pour le Grand stade ou pour autre chose, quelle est la différence entre des mâchefers et du goudron et j'aimerais bien qu'on m'explique s'il faut qu'on fasse des routes en terre ou si vous pensez vraiment que le goudron est vraiment moins dangereux que le mâchefer. En ce qui me concerne, j'ai de sérieuses doutes !

M. LE PRESIDENT : Je mets donc aux voix la délibération. C'est devenu un expert Thierry Philip !

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° 2013-3480 - urbanisme - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 8° - Lyon 9° - Programme d'intérêt général (PIG) Immeubles sensibles - Habitat dégradé - Convention d'opération - Convention avec la Ville de Lyon pour l'élaboration et l'animation du PIG - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3480. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport qui concerne un programme d'intérêt général habitat dégradé, qui vient en complément du programme d'intérêt général habitat indigne. Avec ces deux programmes d'intérêt général, on couvre l'ensemble de la Ville de Lyon sur l'intervention dans le parc privé, sur le segment le plus dégradé de ce parc.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, la tâche est noble, elle est même urgente. Nous l'avons déjà dit dans ce Conseil. Depuis le début de ce mandat, nous soutenons les initiatives prises par la Communauté urbaine pour lutter contre l'habitat dégradé. Nous savons que c'est un dossier difficile et nous sommes gré à Olivier Brachet et à ses équipes des efforts entrepris.

Le levier financier est nécessaire pour encourager les copropriétaires à se lancer dans les opérations de restauration mais il n'est pas suffisant : ces opérations ont besoin d'être encouragées, accompagnées par des professionnels pour faire face à ces situations difficiles.

Nous sommes dans la bonne voie mais, comme nous l'avons déjà demandé, nous pensons qu'il faudrait renforcer les équipes d'accompagnement pour que plus d'immeubles encore soient repérés et que, sur cet ensemble, l'objectif de rénovation soit plus ambitieux.

La délibération estime à quatre années la durée d'une opération, de la conception du projet à la fin des travaux. Trente immeubles seraient rénovés sur cette période.

Nous pensons qu'il faudrait consacrer beaucoup plus de moyens humains et financiers à ces opérations. 40 M€ étaient annoncés - Béatrice Vessiller l'a dit tout à l'heure -. Où sont passés les moyens que nous souhaitons dédier à cette politique essentielle de notre agglomération pour une meilleure santé de nos concitoyens ?

Enfin, nous le savons, restaurer l'ancien selon des critères de performance énergétique, est plus compliqué que de construire du neuf avec des normes exigeantes. Et nous savons aussi que l'état de l'art est moins avancé que dans le neuf. Cependant, le Grand Lyon ne dispose pas encore de référentiels pour l'éco-rénovation, à l'instar des référentiels sur le neuf et sans doute faudra-t-il y arriver. Pour autant, l'objectif de rénovation en classe D visé dans la délibération, soit une consommation annuelle de 150 à 230 kWh/m², n'est en rien un objectif ambitieux, d'autant que le plan climat vise au moins la rénovation des logements pour atteindre la classe B, soit moins de 80kwh/m² !

Monsieur le Président, je ne suis pas du tout convaincue par votre démonstration : au plan national, le retard de soutien à la réhabilitation thermique du parc ancien dû au retard l'Etat, et notamment d'un décret de la Ministre. Il me semble que le renforcement des effectifs aurait permis dès le début de ce mandat, en 2008, de trouver les dispositifs les plus appropriés et de lancer beaucoup plus rapidement le repérage des immeubles à rénover et d'accompagner les propriétaires et les syndicats de copropriétés pour la rénovation. L'application du décret peut bien évidemment permettre le développement de ce prêt à taux zéro et cela va dans le bon sens -et c'est avec grand plaisir que nous appuierons vos demandes auprès de la Ministre- mais ce n'est pas le décret qui bloque ou ralentit le développement de notre politique communautaire. C'est pourquoi nous insistons une nouvelle fois sur cette question.

Améliorer la performance énergétique, c'est diminuer les émissions des gaz à effet de serre -Thierry Philip l'a rappelé tout à l'heure-, c'est baisser les consommations d'énergie et la facture des charges pour les locataires, c'est créer des emplois locaux qui sont des emplois verts -on entend beaucoup parler des emplois créés par le Grand stade mais la création des emplois verts peut être beaucoup plus importante : les rapports de l'Union européenne le rappellent très souvent-, c'est améliorer notre balance commerciale, enfin, c'est contribuer à la baisse du réchauffement climatique.

Nous sommes nombreux et nombreuses dans cette enceinte à être convaincus de cette équation, vous en premier, monsieur le Président. Il est indispensable de consacrer plus de moyens à cette urgence écologique et humanitaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET : D'abord, un mot sur la question des effectifs : je trouve que l'argument ne va pas très bien puisque, partout où nous avons expérimenté les opérations, nous avons mis des équipes spécialisées qui sont des équipes de maîtrise d'œuvre qui agissent particulièrement sur ces périmètres. Cela les fait avancer un peu plus vite.

Ceci dit ce ne sont pas les équipes qui décident à la place des propriétaires et pour faire prendre les décisions par les copropriétés, le délai est assez long. Je rappelle que des plans de sauvegarde de copropriétés dégradées aujourd'hui en sont à la dixième voire douzième année d'avenant, pour des copropriétés qui sont au bord de la décision mais qui ne l'ont pas encore prise. C'est difficile, avec des copropriétaires modestes voire pauvres, de faire prendre ces copropriétés. Récemment, on a fait prendre une décision sur Saint Fons qui est importante, sur près de 260 logements ; il y a seulement trois semaines, la copropriété a failli décider négativement. Donc je ne crois pas que l'argument soit celui du déficit d'encadrement sur les périmètres qui ont été retenus et qu'on puisse attaquer par ce biais-là.

Deuxièmement, il ne faut pas confondre la politique que nous menons en direction de l'habitat dégradé, l'habitat indigne, qui sont des situations très difficiles dans le logement, avec l'ensemble de la politique plan climat habitat que nous menons.

Sur le plan climat, on a une stratégie : quatre expérimentations pour le parc privé, sur lesquelles nous tentons un modèle économique qui se heurte aujourd'hui à l'absence d'une décision gouvernementale. Sur ces quatre expérimentations, où on ne manque pas de main d'œuvre pour y arriver -si je puis dire-,

nous manquons de l'encadrement réglementaire qui nous permettrait d'avancer, c'est-à-dire l'éco-prêt à la copropriété et quinze ans de délai sur ce prêt. Cela rend le modèle économique très difficile. Je rappelle au passage qu'on a essayé de vendre ce modèle économique au programme Ecocité, qui d'ailleurs l'a refusé. Par conséquent, on ne peut pas non plus faire plus que ce qu'on essaie de faire et avec les moyens qu'on y met qui sont tout de même très substantiels.

Donc ne pas confondre ce qu'on fait au niveau du plan climat et ce qu'on fait au niveau de l'habitat dégradé. Bien sûr, en ce qui concerne l'habitat dégradé, quand nous décidons d'intervenir, ce sont des opérations très lourdes où il y a des contentieux de propriétaires occupants, voire de marchands de sommeil, qui sont très lourds à lever. Je ne veux donner que l'exemple -je crois que Louis Lévêque pourrait en parler- de la rue Villeroy où la rue était barrée pratiquement par des immeubles qui s'effondraient pendant plusieurs années et, juridiquement, nous étions bloqués. On a pu avancer sur ces situations-là.

Enfin, et pour terminer, je rappellerai tout de même -et je l'ai dit souvent ici- que les orientations qu'avait prises l'ANAH ces dernières années ont été défavorables à l'action de réhabilitation des immeubles puisqu'elle a privilégié la situation de propriétaires occupants très modestes avec des rénovations très haut niveau écologique. Or, les propriétaires occupants très modestes ne peuvent pas financer ce haut niveau et le résultat du programme Habiter mieux -que le Président a d'ailleurs signé avec les représentants de l'Etat- est, au niveau national, extrêmement négatif.

Nous avons attiré l'attention du Président et de la directrice de l'ANAH pour que soient réorientées ces aides en direction de ce qui nous paraît le plus utile, la cible la plus efficace, à savoir les propriétaires bailleurs et donc le montage économique que nous avons dans le plan climat. C'est un ensemble qui doit être cohérent mais encore faut-il que les ficelles nationales soient susceptibles de boucler sur la mise en œuvre.

En réalité, les choses avancent. Simplement on n'invente ni des comportements qui sont difficiles à obtenir, les décisions des copropriétés, ni des montages financiers qui sont extrêmement complexes, d'une minute à l'autre.

M. LE PRESIDENT : Voilà, Willy, tu avais raison, ça ne marche pas mal dans l'agglomération ! Gilles Buna voulait rajouter un mot.

M. le Vice-Président BUNA : Je voulais faire part des difficultés qu'on a eues sur Sainte Blandine. Les constats étaient simples :

- d'une part, quel type de rénovation faut-il faire, isolation par l'intérieur ou par l'extérieur ? Difficile d'obtenir l'accord des copropriétés par l'extérieur et le faire par l'intérieur donne un certain désordre puisque chacun fait ce qu'il veut dans son appartement ;

- deuxième niveau de difficultés : les aides. Celles de l'ANRU étaient plutôt faites pour les démolitions-reconstructions, celles de l'ANAH avaient disparu. On ne sait toujours pas d'ailleurs ce que l'on peut défiscaliser et ce que l'on peut apporter comme incitation. Enfin, on a pris des immeubles-types ou des copropriétés-types et, quand vous avez quelqu'un de 80 ans qui vous dit : "Quel est le retour sur investissement ?" Vous calculez vingt ans, elle vous dit : "Je n'y vais pas !", on la comprend.

Donc aujourd'hui, il n'y a pas de dispositif suffisant. Il y a une grande ambition, il y a un cercle vertueux effectivement et quelques collectivités se sont lancées dans le financement quasiment total ; c'est le cas de Grenoble qui, après avoir fait

un certain nombre de rénovations, s'est arrêtée parce que les caisses étaient épuisées.

Alors pourquoi après privilégier les 200 ou 300 inscrits au guichet au départ plutôt que d'essayer de faire ce que l'on fait, à savoir mettre en place une capacité de rénovations qui repose sur l'accord des collectivités mais aussi de l'Etat ?

Si on n'arrive pas à lancer ce plan de rénovation dans l'ancien dont tout le monde parle, bien évidemment, on n'aura que très peu d'effet -parce que le neuf c'est négligeable, c'est 1 % de la construction nouvelle chaque année-, on n'aura pas avancé, ni dans la réduction de l'effet de serre ni évidemment dans les bienfaits que peut apporter -cela a été appelé- l'isolation thermique.

Donc bonne volonté mais carences, encore aujourd'hui, dans l'articulation du dispositif. On tâchera de faire mieux avec tout le monde, et avec Cécile Dufлот, en particulier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2013-3483 - urbanisme - Lyon 3° - Reconversion de la friche RVI nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3483. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'un projet de délibération concernant la dépollution et quelques démolitions sur la friche RVI et d'un complément de financement. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HUGUET : Monsieur le Président, très brièvement sur ce dossier, trois regrets. Tout d'abord, sur l'absence d'une vision d'ensemble sur le secteur de la friche RVI qui aurait dû englober... Je ne suis pas sur le bon dossier ?

M. LE PRESIDENT : Si, si.

M. HUGUET : J'ai eu l'impression que vous aviez l'air surpris.

M. LE PRESIDENT : Non, non, je vous écoutais avec plaisir.

M. HUGUET : Et attention ?

M. LE PRESIDENT : Et attention !

M. HUGUET : Le regret d'une vision globale qui aurait pu englober la friche Merck...

Je ne suis pas responsable de la sono ; donc, si vous ne m'entendez pas, il faut demander à ce que la technique vienne à mon secours. C'est mieux ? Je pense qu'il faut monter les micros de l'opposition pour qu'on l'entende un peu plus fort !

Regret d'une vision d'ensemble non prise en compte qui aurait inclus la friche RVI et la friche Merck puisque ces deux secteurs sont des pôles de développement.

Regret aussi que la modification apportée aujourd'hui de construction d'une école dans la partie nord-ouest du tènement n'ait pas été suffisamment concertée et présentée.

Regret enfin - et c'est une remarque que j'avais déjà faite lors de l'une de nos réunions- que le parc soit enclavé, ce qui créera, à terme, des nuisances pour les riverains, des problèmes d'insécurité et ce qui empêche aussi l'ouverture de ce tènement sur la friche Merck qui va accueillir prochainement une école de la Croix-Rouge.

Voici, monsieur le Maire et Président du Grand Lyon, les trois remarques que je souhaitais vous adresser.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Je pourrais aussi laisser Gilles répondre mais, en deux mots, je dirai d'abord qu'il y a bien une vision d'ensemble entre RVI -tout le monde connaît- et, de l'autre côté, le site Merck avec, entre les deux, l'avenue Lacassagne. Donc c'est bien un projet global.

Ce projet global c'est un projet de campus de l'alternance -ce sera le plus grand centre de formation par l'alternance de la Région Rhône-Alpes, à peu près 5 000 étudiants- avec, d'une part, côté RVI, la SEPR avec une extension dans un premier temps, puis l'arrivée des Compagnons du bâtiment, l'arrivée sur le site de l'école Emile Cohl qui est une école d'art et, très probablement, de la Cité de la création. Donc il y a bien là un campus de formation par l'alternance. On traverse la rue et qu'y a-t-il de l'autre côté ? Il y a l'école d'infirmières et d'aides soignantes de la Croix-Rouge, qui est bien également une formation par l'alternance puisque, en général, les élèves passent le matin à l'hôpital et l'après-midi à l'école. Donc on est là dans un campus de l'alternance.

Ensuite, le campus sera divisé par une nouvelle route qui sera une route de modes doux, qui est nécessaire tout simplement parce qu'il y aura des logements étudiants. Parce qu'évidemment, on ne fait pas que le campus de l'alternance, on fait aussi des logements pour les étudiants. On en fait sur le campus de RVI, on en fait de l'autre côté sur la rue Jules Verne, une rue adjacente et collée à l'ancien site Merck. On imagine bien qu'il va arriver également des commerces. Il y a déjà une station Vélo'v -on en parlait avec Gilles Vesco-, il y a déjà des transports en commun avec les bus d'un côté et le tramway de l'autre côté.

Donc c'est un quartier entier qui est en train d'être redessiné.

Quant à la concertation, je ne sais plus combien il y a eu de réunions avec le quartier mais je pense que c'est au minimum cinq ou six.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Gilles Buna.

M. le Vice-Président BUNA : Simplement, je voulais rappeler qu'une des premières acquisitions foncières qu'ait faite la Communauté urbaine sous notre exécutif, c'était en 2002 et c'était effectivement ces 7 hectares pour la somme de 10 M€. On ne savait pas ce qu'on allait en faire mais chacun s'accordait à dire que, depuis la dissolution de la SEMIFAL la Communauté urbaine ne faisait pas suffisamment de réserves foncières. Pour une fois qu'on l'a faite, il ne faut pas nous reprocher de l'avoir fait sans avoir une finalité immédiate.

Deuxième temps, lorsque nous avons interrogé un certain nombre de structures de formation, il s'est trouvé qu'il y avait

un besoin important avec ce qui s'en était suivi, c'est-à-dire une installation de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) première tranche, une demande de SEPR, deuxième tranche, une demande d'accueil de la Fédération compagnonniques des métiers du bâtiment, la résidence évidemment qui va avec.

A partir de là, il restait à compléter les équipements pour le quartier et pour ces structures : c'est la bibliothèque, ce sont des logements sociaux faits par l'OPH du Grand Lyon au-dessus de la bibliothèque, c'est l'espace de 8 ou 9 000 mètres carrés du parc qui, contrairement à ce que vous dites, ne sera pas enclavé puisqu'on a modifié un petit peu les intentions initiales.

Le seul problème qui reste, c'est le mécanisme, également intelligent, qui consiste à dire à ceux qui veulent s'installer : "C'est vous qui payez la démolition des bâtiments existants, c'est vous qui payez la dépollution et c'est vous qui payez les investissements concernant les nouveaux bâtiments". Que fait la Communauté urbaine ? Pour une somme qui doit être tout de même de 18 M€ -je ne voudrais pas dire de bêtise- c'est d'acheter le foncier ou bien de dépolluer sur des parties qui la concernent. C'est globalement un investissement confondu privé et public de 101 M€.

Donc il y a la manifestation d'une certaine cohérence et d'une redynamisation de ce quartier, dont on ne peut que se féliciter, sachant que la voirie n'est pas une route mais une voie nouvelle plutôt destinée à une desserte locale qui a un flux de transit d'ouest en est.

Ainsi, je voulais rassurer monsieur Huguet et nous irons ensemble nous promener pour découvrir ces lieux exceptionnels, dont pratiquement les deux tiers des projets sont en cours de réalisation.

Reste -je l'ai dit- un seul problème, à propos des deux écoles dont on a parlé :

- la Cité de la création a ouvert une école de formation qui, la deuxième année, devant augmenter les effectifs, doit déménager. Elle ne restera pas à Oullins, elle viendra ici, avec peut-être une phase transitoire où la SERL et monsieur Da Passano voudront bien l'accueillir sur la ZAC des Girondins, pendant une période intermédiaire ;

- deuxièmement, l'école Cohl, tout le monde la connaît et c'est la seule qui existe -en dehors de Paris- sur la formation artistique de ce type.

Il est bien de pouvoir rapprocher ces deux écoles. Cela complètera le panorama. Ils sont dynamiques, créatifs, ouverts sur l'international.

Nous allons essayer de dépasser les blocages que nous connaissons, exigences contradictoires entre le classement d'un mur et la dépollution.

C'est pour ces raisons qu'il vous est demandé ce soir de voter 3,5 M€ supplémentaires : 1,5 M€ -je crois- pour la voie nouvelle et 2 M€ pour la dépollution du site sur lequel viendraient les deux écoles.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, monsieur Huguet, tout va bien !

Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3459 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Déclaration de projet suite à enquête publique - Direction de la voirie -

N° 2013-3461 - Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Vaulx en Velin - Direction de la voirie -

N° 2013-3462 - Vaulx en Velin - Restructuration des voiries du secteur village suite à la réalisation du grand collecteur rue Louis Duclos - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3459, 2013-3461 et 2013-3462. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2013-3460 - Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2013-3460. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2013-3463 - Travaux préventifs sur chaussées et trottoirs - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° 2013-3485 - Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes - Autorisation de signer 7 marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3463 et 2013-3485. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3447 - Opérations globalisées 2013 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2013-3450 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3447 et 2013-3450. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2013-3448 - Opérations globalisées 2013 de la direction des systèmes d'information et des télécommunications pour la maintenance et le renouvellement informatique - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2013-3449 - Opérations globalisées 2013 - Bâtiments, véhicules, mobiliers, matériels, haltes fluviales et énergie - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3451 - Transfert de la cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3455 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3456 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3448, 2013-3449, 2013-3451, 2013-3455 et 2013-3456. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces cinq rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2013-3452 - Cotisations et renouvellement des adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-3484 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne Est Habitat d'acquérir les parts de la SCI Petite Fleur en vue de construire des logements sociaux ou en accession sociale - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3452 et 2013-3484. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux rapports, monsieur le Président, dont un concerne -je me permets de le citer- une autorisation donnée à Villeurbanne Est Habitat d'acquérir des parts de la SCI Petite Fleur, en vue de construire des logements sociaux ou en accession sociale sur le Carré de Soie. Donc c'est toujours intéressant pour réaliser des logements sociaux.

M. LE PRESIDENT : La Petite Fleur, c'est toute notre jeunesse !

M. PLAZZI : Qui s'en va malgré tout !

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2013-3453 - Logement de fonction par nécessité absolue de service pour un emploi de directeur général adjoint - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2013-3453. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2013-3454 - Lyon - Prestations d'avocat en conseil, précontentieux et contentieux - Lots n° 5, 6, 9, 12 et 13 - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure adaptée restreinte - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur du dossier numéro 2013-3454. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

III - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3465 - Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux : intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3466 - Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3467 - Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3468 - Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la région de la Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Communauté urbaine à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) - Direction de l'eau -

N° 2013-3469 - Dispositif intégré de surveillance et de maîtrise des fluides - Convention partenariale DSM Flux - Direction de l'eau -

N° 2013-3471 - Organisation de la conférence internationale NOVATECH 2013 - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Direction de l'eau -

N° 2013-3472 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Findima pour le projet de promotion de l'assainissement et de valorisation des sous-produits dans la Commune de Gayéri au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2013-3473 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Co-développement Afrique Europe (CODAE) pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour la Commune de Popodara en Guinée - Direction de l'eau -

N° 2013-3474 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de famille de Guinéens de Lélouma à Bordeaux pour le projet d'adduction d'eau et d'assainissement pour 4 villages de la Préfecture de Lélouma en Guinée - Direction de l'eau -

N° 2013-3475 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement de Nakheu et Thami au Laos - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3465 à 2013-3469 et 2013-3471 à 2013-3475. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dix rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Reppelin, délégué du Grand Lyon au GRAIE, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3471 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. FERRARO.

IV - COMMISSION URBANISME

N° 2013-3476 - Saint Cyr au Mont d'Or - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 15 - Restructuration du pôle de santé de la Croix Rouge - Domaine de la Chaux - Bilan de la concertation préalable et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2013-3476. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : C'est un projet sur Saint Cyr au Mont d'Or. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2013-3477 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Aménagement de la rue Haute Monmousseau (rue Georges Salendre) - Programme de l'opération - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Hamdiken-Ledesert comme rapporteur du dossier numéro 2013-3477. Madame Hamdiken-Ledesert, vous avez la parole.

Mme HAMDIKEN-LEDESERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme HAMDIKEN-LEDESERT.

N° 2013-3478 - Givors - Quartier Les Vernes secteur Duclos - Aménagement d'espaces publics - 1^{ère} tranche de travaux - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-3481 - Développement urbain - Attribution d'une subvention à l'INTERNATIONAL urban development association (INTA) sur les enjeux de la polarité givordine - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Réale comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3478 et 2013-3481. Monsieur Réale, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur en remplacement de M. RÉALE absent : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Charrier -pouvoir à Mme Besson-, Vice-Président de l'INTA, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3481 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2013-3479 - Bron - Projet de renouvellement urbain - Quartier Caravelle - Aménagement - Démarche expérimentale sur les thématiques de l'énergie et des chantiers propres - Convention de partenariat avec la société Gaz réseau distribution France (GRDF) et la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2013-3479. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2013-3482 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Llung comme rapporteur du dossier numéro 2013-3482. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LLUNG.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 heures 15).

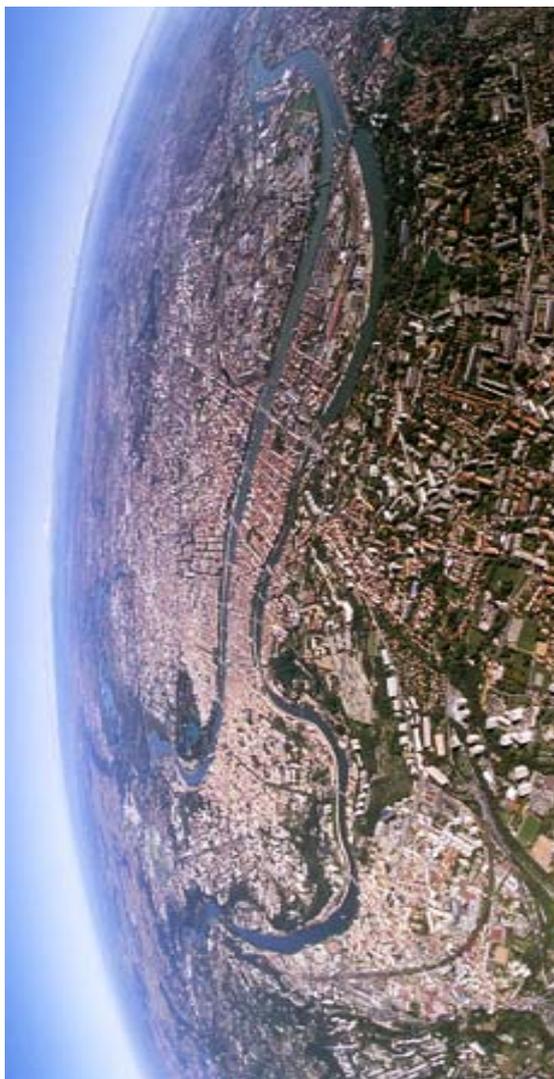
Annexe (1/34)

Budget primitif 2013

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne

BUDGET PRIMITIF 2013

conseil du 14 janvier 2013



GRAND LYON
communauté urbaine

Offensif et prudent : le budget du possible



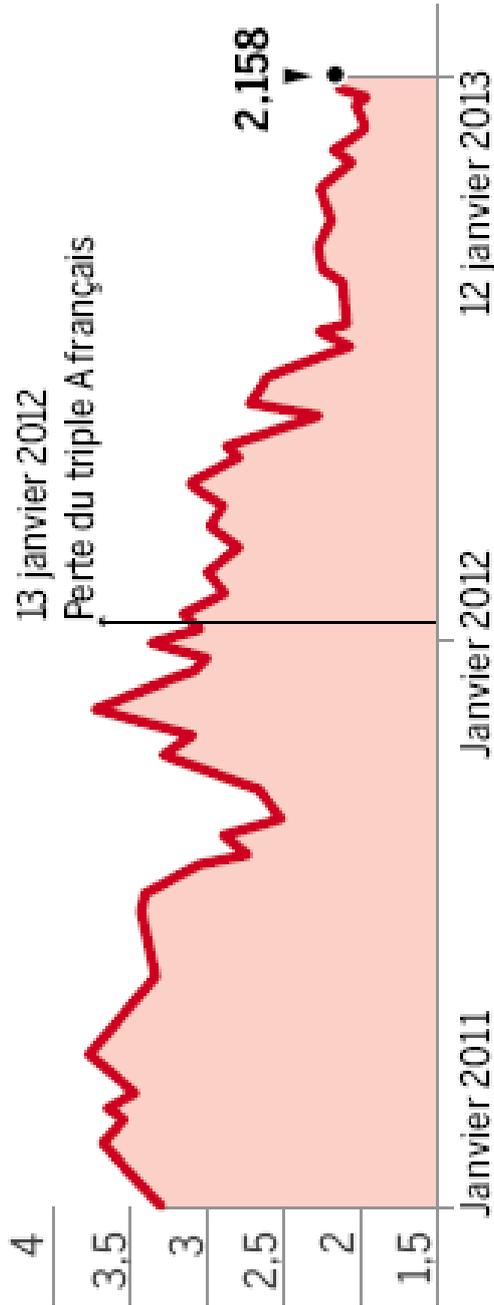
BP 2013 : lois de Finances



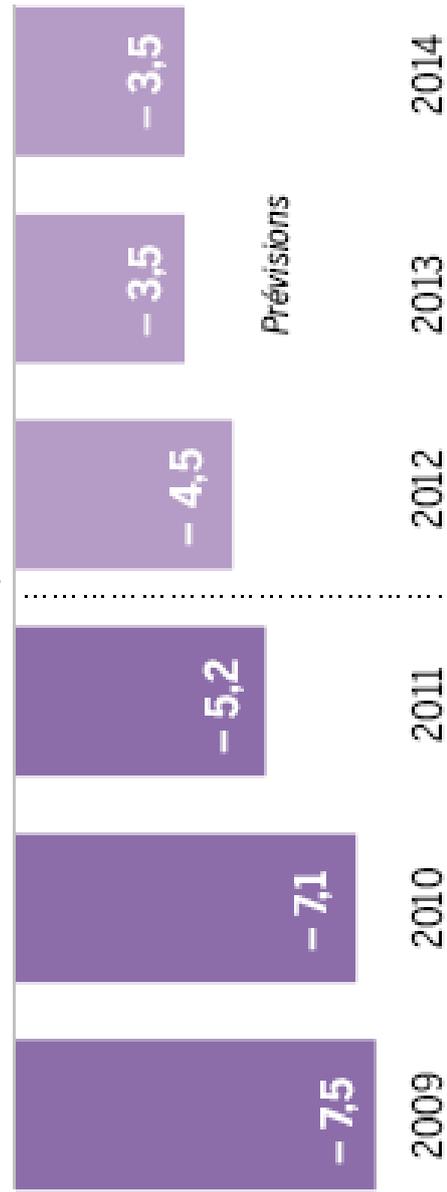
- ✓ Montant total DGF : 41,5 Mds € (+ 0,3 %)
- ✓ Coefficient de révision forfaitaire des bases d'imposition : + 1,8 %
- ✓ Hypothèse de croissance du PIB : + 0,8 % (-0,2%)
- ✓ Cotisations à la CNRACL (+1,3 %)
- ✓ Nouvelles cotisations pour l'affiliation des élus au régime général de sécurité sociale (au-delà de 18 186 € d'indemnité/an tous mandats confondus)

Annexe (3/34)

TAUX D'ÉTAT FRANÇAIS À 10 ANS, sur le marché secondaire
(revente des emprunts déjà émis), en %



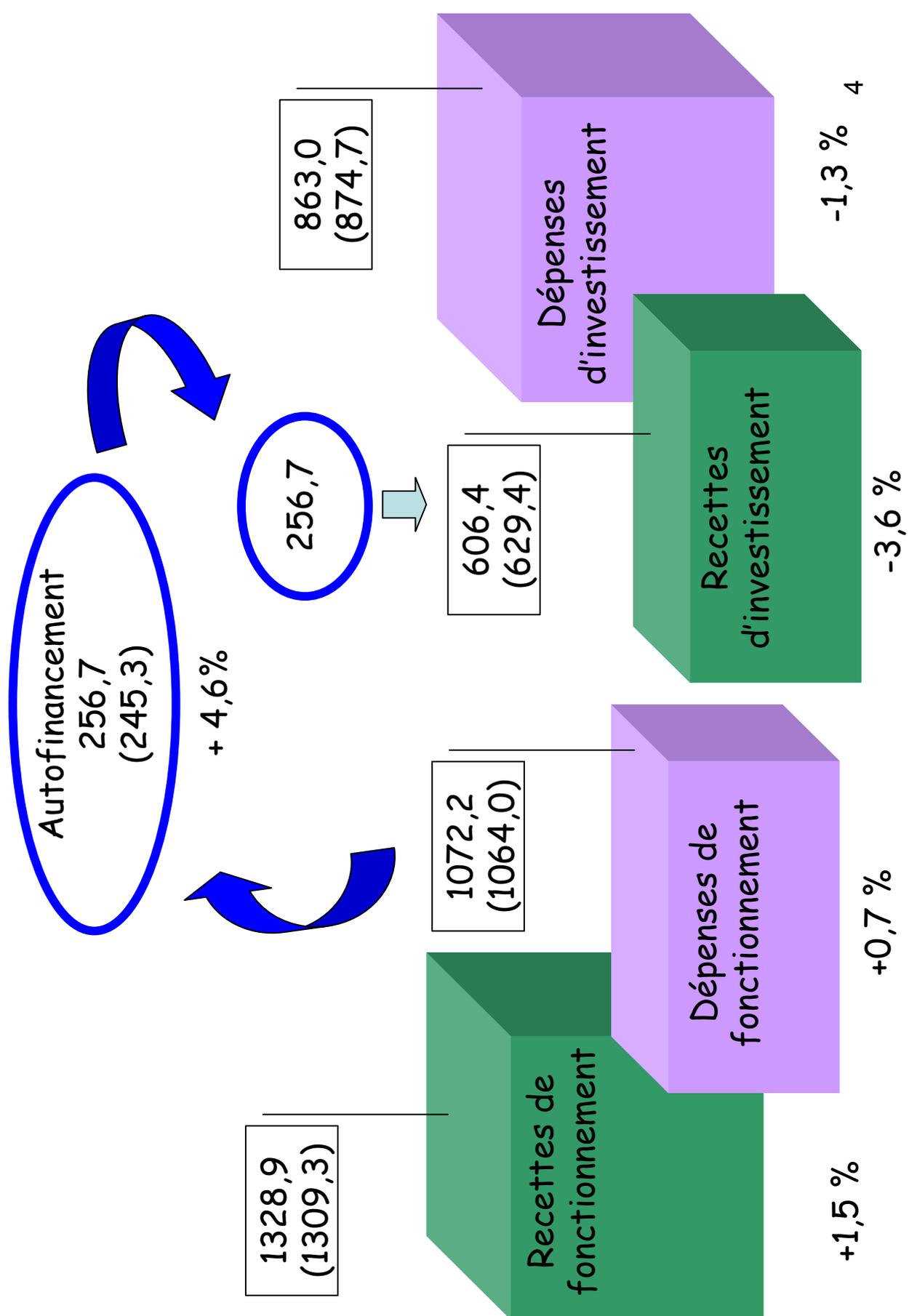
DÉFICIT BUDGÉTAIRE DE LA FRANCE, en % du PIB



SOURCES : BLOOMBERG ; COMMISSION EUROPÉENNE (PRÉVISIONS D'AUTOMNE)

Annexe (4/34)

Budget primitif 2013 consolidé (en M€)



Annexe (5/34)

Budget 2013

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1328,9 M€

◆ **Fiscalité globale : 616,9 M€ (+ 2,7 %) (9 composants)**

⇨ **Cotisation Foncière des entreprises : 190,5 M€ (+2,9 %)**

⇨ **Cot. Valeur Ajoutée des Entreprises : 129,7 M€ (+ 4,4 %)**

⇨ **Impos. Forf. Entreprises Réseaux : 4,0 M€ (+ 2,9 %)**

⇨ **Taxe sur les Surfaces COMmerciales : 11,9 M€ (- 2,8 %)**

⇨ **Taxe d'Habitation : 133,5 M€ (+ 4,4 %)**

⇨ **Taxe Foncier Non Bâti + TAFNB : 0,8 M€ (- 1,3 %)**

⇨ **Fonds National Garantie Indiv. Ress. : 92,9 M€ (0 %)**

⇨ **Dotation Compensation Réforme TP : 53,5 M€ (0 %)**

◆ **TEOM : 118,9 M€ (+3,7 %)**

Annexe (6/34)

Budget 2013

Fiscalité directe => 2 modes de lecture :

- ◆ Taxes sans pouvoir de taux : 133,9 M€
(CVAE, IFER, TAFNB)
 - ◆ Taxes avec pouvoir de taux : 336,6 M€
(TH, CFE, TFNB, TASCOM)
- TOTAL : 470,5 M€**

28,5%

71,5 %

- ◆ Fiscalité ménages : 134,3 M€
(TH, TFNB, TAFNB)
 - ◆ Fiscalité entreprises : 336,2 M€
(CFE, CVAE, IFER, TASCOM)
- TOTAL : 470,5 M€**

Ménages
28,5%Entreprises
71,5%

Annexe (7/34)

Budget 2013

Attributions de Compensations Etat suite à la suppression de la TP

- ◆ Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 92,9 M€
- ◆ Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) : 53,5 M€

Montants identiques à 2012

Budget 2013

Détail des autres « dotations » Etat (en M€)

	reçu BP 2011/	BP notifié 2012/	BP 2013
◆ DGF :			
Dotation d'intercommunalité :	97,5	97,6	98,5
Dotation de compensation :	245,2	244,3	236,0
Total :	342,7	341,9	335,4
Evolution en % :	- 0,23%	- 1,14%	- 2,13%

◆ Allocations compensatrices :

Au titre de la Cont. Economique			
Territoriale (à/c 2011) :	1,0	0,9	0,8
Spécifiques à la TP :	10,9	9,3	8,9
Exonérations de TH :	4,4	4,5	4,6
Total :	16,3	14,7	14,3

Annexe (9/34)

Budget 2013

Les autres recettes de fonctionnement

- ◆ **Redevance des fermiers : 12,4 M€ (+ 4,4 %)***
- ◆ **Redevance assainissement : 61,2 M€ (+0%)****
- ◆ **Autres recettes : 169,8 M€ (+ 3,41%) dont :**
 - ✓ Péage du BPNL (33 M€)
 - ✓ Tri des déchets (12,9 M€)
 - ✓ Baux logements sociaux (7,5 M€)
 - ✓ Soldes positifs bilans ZAC (3,7 M€)
 - ✓ Taxe de séjour (3,7 M€)
 - ✓ Vente de matériaux (2,5 M€), ...

*Prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2013 : 1,11531 € HT/m³ (+ 0,03 € HT/m³)

** Redevance assainissement au 1^{er} janvier 2013 : 0,931 € HT/m³ (+ 0,03 € HT/m³)

Annexe (10/34)

Budget 2013

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1072,2 M€**Les dotations versées (en M€)****BP 2012/Versé 2012/BP 2013**

◆ ATC versées	:	213,0	212,4	212,5
◆ DSC	:	20,0	20,0	20,4
◆ FPIC	:	2,5	1,4	3,3
TOTAL	:	235,5	233,8	236,2
-Attrib. Comp. reçues	:	10,6	10,6	10,6
Solde	:	224,9	223,2	225,6

Budget 2013

Les subventions versées : 282 M€ (+ 0,76 %)

(données non retraitées)

- ✓ SYTRAL : 129,3 M€ (126,2 M€)
- ✓ SDIS : 28,7 M€ (28,3 M€)
- ✓ ZAC : 45,7 M€ (44,3 M€)
- ✓ Eaux pluviales : 17 M€ (17 M€)
- ✓ Reversement BPNL : 7,8 M€ (8,2 M€)
- ✓ Offices HLM : 5,7 M€ (5,7 M€)
- ✓ Office du tourisme : 4,7 M€ (5 M€)

Annexe (12/34)

Budget 2013

◆ **Personnel (chapitre 012) : 226,3 M€**

Tous budgets consolidés retraités

en M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012	BP 2013
MONTANT	198	204,4	210,2	220,5	226,3
dont Budget principal	171,2	177,5	182,8	191,4	196,4
Evolution CA/CA ou BP/BP en %	2,7%	3,2%	2,8%	4,2%	2,6%
EFFECTIF moyen payé	4 672	4739	4 760	4 774	4 774

Evolution moyenne annuelle tous budgets consolidés retraités : BP
2008 à BP 2013 = + 2,81 %

Valeur du point = 4,63029 € depuis le 01/07/2010
Pas d'augmentation prévue en 2013

Annexe (13/34)

Budget 2013

◆ **Personnel (chapitre 012) : 226,3 M€**

Les charges intégrées au BP 2013 :

Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 (+ 1,3 M€ de cotisation CNRACL)

Création de 10 postes d'éboueur financés sur le budget du personnel intérimaire

Création de 2 postes plan climat et innovation en substitution de partenariat ALE et Lyon biopôle + 1 poste en remplacement des mises à disposition du Pôle métropolitain



**PLAN CLIMAT DU GRAND LYON,
60 PARTENAIRES S'ENGAGENT**

Plan climat 2013 : 0,222 M€
(+ 1 poste créé)

13

Annexe (14/34)

Budget 2013

◆ Personnel : ZOOM Budget des eaux

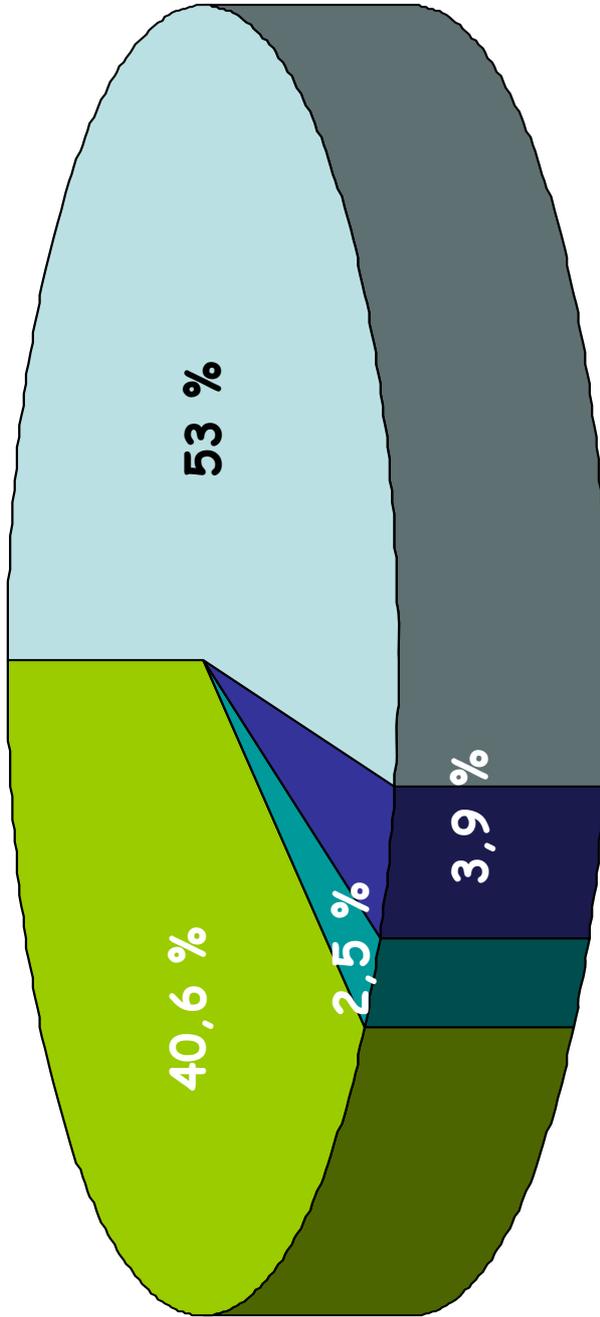
en M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012	BP 2013
CHAPITRE 012 brut	1,589	1,592	1,603	1,804	1,774
part CNRACL des agents détachés à VEOLIA (17 en 2013)	0,210	0,199	0,168	0,324	0,265
refacturation au budget des Eaux des 27 ETC du budget Assainissement	1,147	1,139	1,139	1,175	1,187
CHAPITRE 012 retraité	0,232	0,253	0,296	0,305	0,322
effectif moyen payé	5	6	6	6	6
Evolution CA/CA ou BP/BP retraité	11,7 %	9,2 %	16,7 %	3,1 %	5,6 %

Annexe (15/34)

Budget 2013

ZOOM LOGEMENT = 132,2 M€

Tous budgets consolidés retraités fonctionnement et investissement



■ Soutien au logement social (aides au logement, OPH et OPAC)

■ Aides au logement - parc privé

■ Gens du voyage

■ Politique de la ville

Annexe (16/34)



Porte des Alpes Habitat
Office Public Communautaire de l'Habitat

2013 : 0,725 M€

Aide aux offices publics = 5,750 M€



2013 : 3,490 M€

REPÉRIENTEL
**HABI
TAT
DURA
BLE**
VERS LE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DURABLE
www.villeurbanne.fr

GRANDLYON

villeurbanne
ESTHABITAT

2013 : 1,535 M€



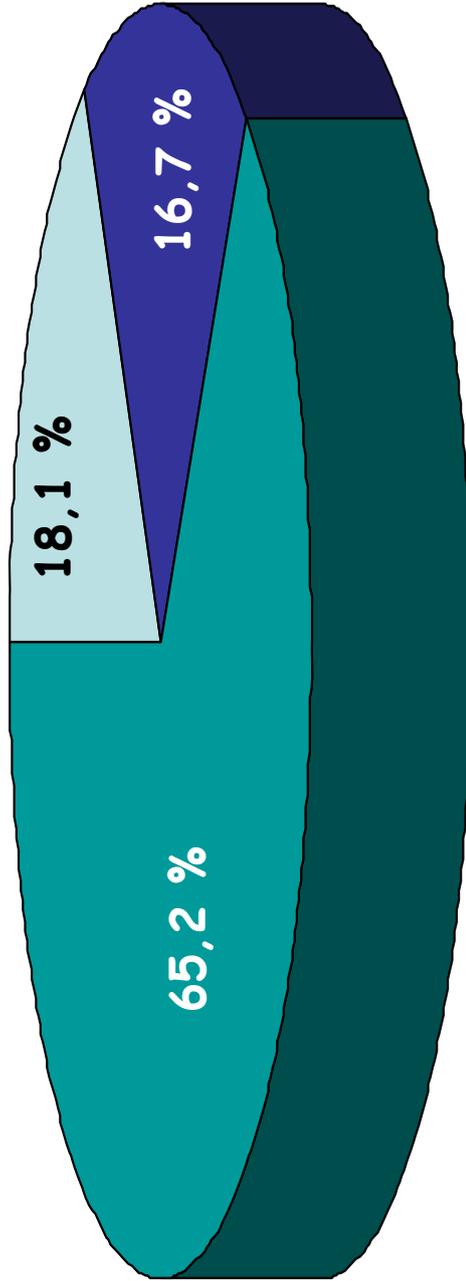
SEPAL 2013 : 1,070 M€

Annexe (17/34)

Budget 2013

ZOOM POLITIQUE FONCIERE = 80,7 M€

Tous budgets consolidés retraités fonctionnement et investissement



- Réserves foncières logement social
- Réserves foncières hors logement social
- Acquisitions hors réserves foncières

Annexe (18/34)



Confluence 2013 : 9,841 M€



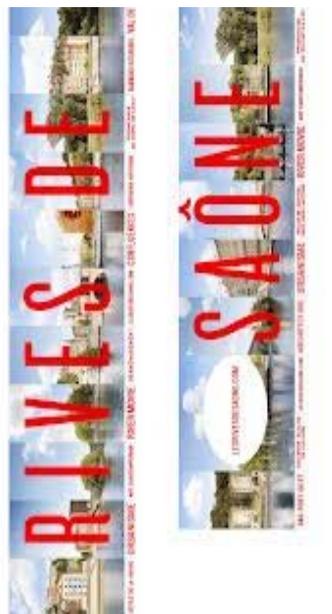
CARRÉDES OIE 2013 : 4,192 M€



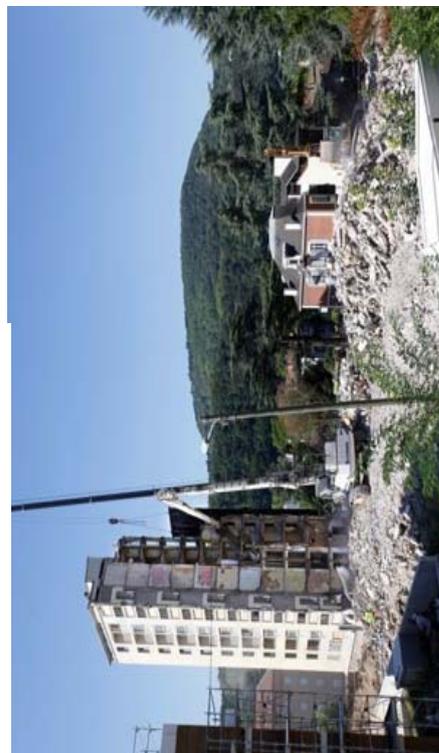
L'ESPRIT FERTILE



Part-Dieu 2013 : 3,651 M€



2013 : 35 M€

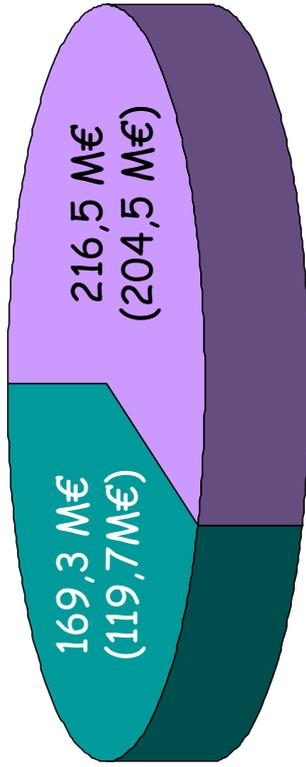


Annexe (19/34)

Budget 2013

ZOOM VOIRIE ET OUVRAGES D'ART**= 385,8 M€ (323,8 M€ en 2012)**

Tous budgets consolidés retraités fonctionnement et investissement



■ Création, aménagement et entretien de voirie

■ Ouvrages d'art et tunnels

dont

- ◆ Voirie de proximité = 32,5 M€
- ◆ Tunnel de la Croix-Rousse = 68,6 M€
- ◆ Pont Schuman = 43 M€
- ◆ Accès Grand Montout = 38,6 M€
- ◆ BPNL = 23,6 M€
- ◆ Garibaldi = 14,3 M€
- ◆ BUE = 9,5 M€
- ◆ Passerelle Lyon 6/Caluire et Cuire = 8,1 M€
- ◆ Plan mode doux = 8,3 M€
- ◆ Fonds d'initiative communal : 5,5 M€
- ◆ Projets à individualiser = 72,3 M€

Annexe (20/34)

JUSQU'À
250€
OFFERTS VÉLO
À L'ACHAT
DE VOTRE
ÉLECTRIQUE

GRAND LYON
communauté urbaine

1 120 vélos subventionnés en 2012 = 0,250 M€
 Offre valable pour les achats jusqu'au 31/12/2012
 232 dossiers nouveaux reçus au 8/01/2013 depuis la
 clôture d'exercice comptable 2012

CoVoiturage
GRAND LYON



→ LE PORTAIL DU COVOITURAGE
DANS LE GRAND LYON

2013 : 0,215 M€

1000 vélos
supplémentaires
Ouf!

Dépenses : 1,1 M€

Recettes : 3,4 M€

Annexe (21/34)

Budget 2013

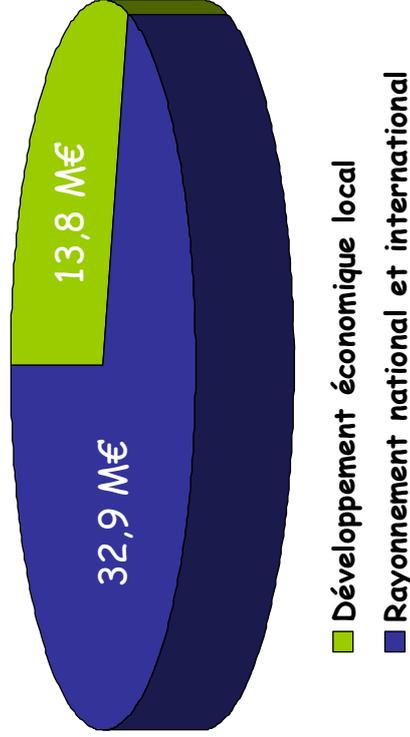
ZOOM POLITIQUE ECONOMIQUE et INTERNATIONALE = 46,7 M€

Tous budgets consolidés retraités fonctionnement et investissement

Développement économique local = 13,8 M€

dont

- ✓ RPZI = 2,4 M€
- ✓ Dévelop. de l'entreprenariat = 1,9 M€
- ✓ Communication de l'aggl. = 1,5 M€
- ✓ SEM patrimoniale = 1,08 M€
- ✓ Pépinières = 0,352 M€



Rayonnement national et international = 32,9 M€

dont

- ✓ Evènements culturels et sportifs = 6,6 M€
- ✓ Promotion du territoire = 5,1 M€
- ✓ Recherche médicale = 3,9 M€
- ✓ Marketing territorial = 3,3 M€
- ✓ Pôles de compétitivité = 2,8 M€

Annexe (22/34)

LYONBIOPOLE

CENTRE D'INFECTIOLOGIE
par Lyonbiopôle

AXELERA
Conjugaisons
chimie et environnement

techtera
Technical Textiles Rhône-Alpes

LYON URBAN TRUCK & BUS

innovation

POUR 2012

LYON URBAN TRUCK & BUS

TOTAL 2013 :
3,160 M€

Annexe (23/34)

GRAND LYON - Rhône-Alpes
HOTEL ANVERS



UN FESTIVAL DE CINÉMA POUR TOUS !
LUMIÈRE 2012
GRAND LYON FILM FESTIVAL
15/21 OCTOBRE

2012 et 2013 : 1,2 M€

Kerri Loach,
Prix Lumière 2012



BIENNALEDELADANSE.COM

2012 : 2,840 M€



15/16
SEPT.
2012

JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

TOUS LES PATRIMOINES
SONT DANS LA NATURE !
-> www.grandlyon.com/jep

GRANDLYON
commune et métropole

untémobile

2012 et 2013 : 0,166 M€

LA BIENNALE
DE LYON
ART

2013 : 2,780 M€

Budget 2013**ZOOM PROPRETE = 129,7 M€ (117,4 M€ en 2012)**

Tous budgets consolidés retraités fonctionnement et investissement

➤ **Nettoieement : 39,7 M€ (+ 0,10 %)**

- **Maintien des prévisions de crédits à l'identique malgré une nouvelle augmentation des surfaces à traiter (livraison de 40 hectares d'espaces publics sensibles en 2012 et 2013)**

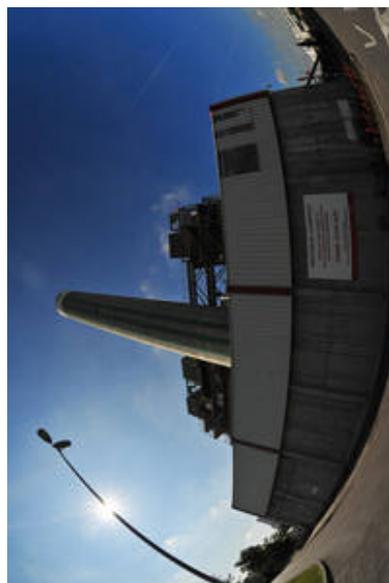
➤ **Collecte et traitement des ordures ménagères : 90 M€ (+ 15,82 %)**

- **Nouvelle organisation de la gestion de la collecte et modification des circuits**

Annexe (25/34)



Nettoisement 2013 : 39,7 M€ (2 737 Km de voirie)



Collecte et traitement des ordures ménagères : 592 000 Tonnes



Budget 2013

LA DETTE

(consolidée tous budgets - long terme constaté au 31 /12)

✓ L'encours long terme : 1 491 M€ (1 257 M€ au 31/12/2011)

✓ Les intérêts : 50 M€ (53,1 M€ au BP 2012)

*Taux moyen de la dette fin 2012 : 2,37 % (2,84 % en 2011)

✓ Capital à emprunter en 2013 : 346,4 M€ (425 M€ au BP 2012)

✓ Capital à rembourser en 2013 : 125,5 M€ (109,4 M€ au BP 2012)

Budget 2013

SOLDES DE GESTION ET RATIOS

- ✓ Autofinancement : 256,7 M€ (245,3 M€ en 2012)
- ✓ Epargne nette : 131,2 M€ (135,9 M€ en 2012)
 - Capacité de désendettement : 5,8 ans
 - Service de la dette : 13,2 %

Annexe (28/34)

Budget 2013

PPI : réalisation et capacité financière

(en charge nette)

Reste à réaliser sur autorisation de programme au 01-01-2009	809,41 M€
+ Autorisations de programme nouvelles 2009-2012	1 891,89 M€
= Stock d'AP au 01-01-2013	2 701,30 M€
- CP réalisés 2009-2012 (au 31/12/2012)	1 660,23 M€
= Reste à réaliser au 01-01-2013	1 041,07 M€
Cadrage AP nouvelles prévues en 2013	450,00 M€
CP 2013 prévus	600,00 M€

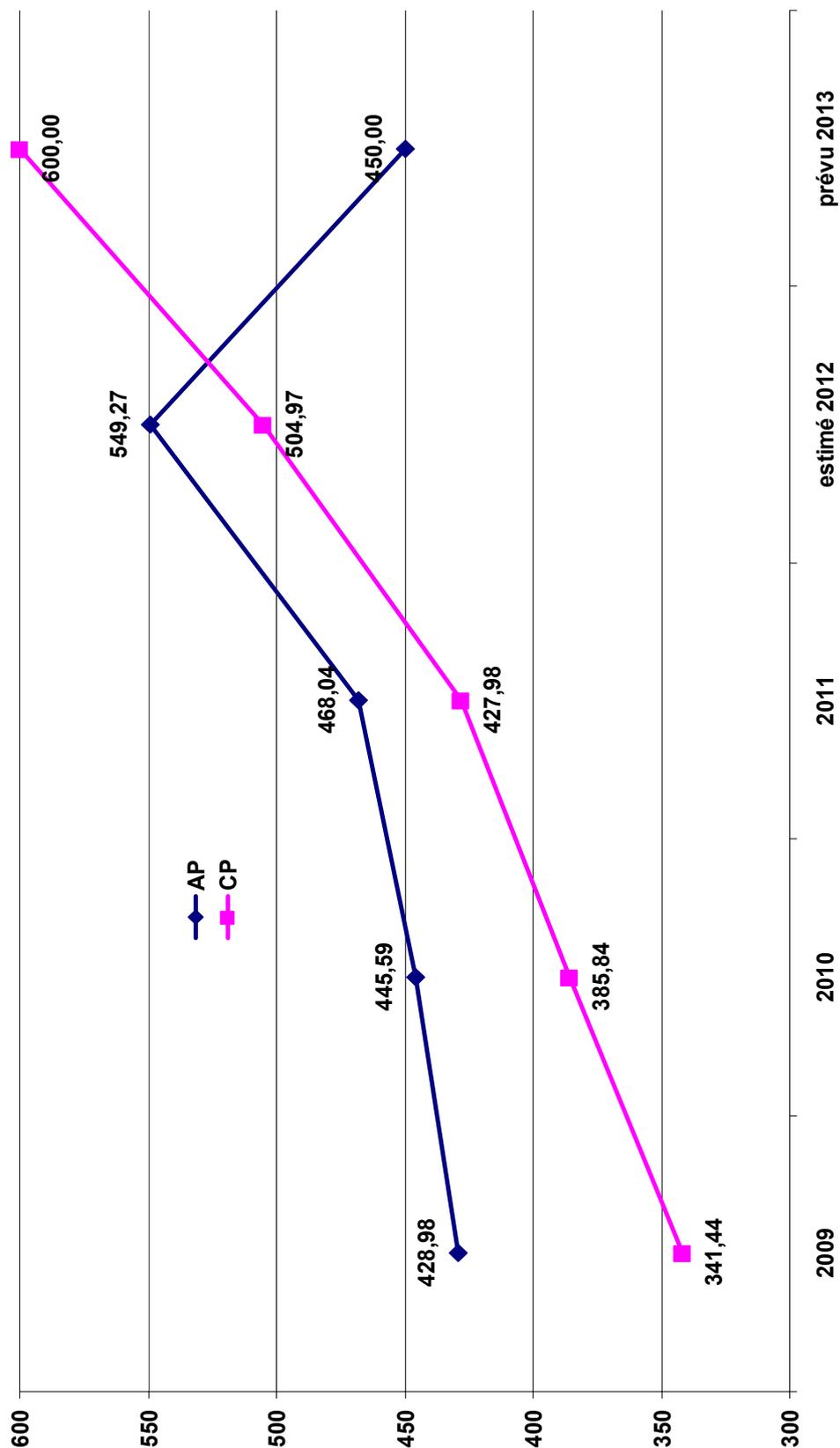
Budget 2013

Les crédits de paiement pour 2013

- ◆ 600 M€ en charge nette (- 22,7 M€)
- ✓ Budget principal : 539,5 M€ (- 3,3 M€)
- ✓ Budget de l'assainissement : 46,1 M€ (- 13,9 M€)
- ✓ Budget des eaux : 14,3 M€ (- 4,5 M€)
- ✓ Budget du restaurant : 0,09 M€ (- 1,01 M€)

Annexe (30/34)

Evolution AP votées CP réalisés (en M€ charge nette)



Annexe (31/34)

Répartition des Autorisations de programme pour 2013 Budget 2013 450 M€ charge nette (505 M€ en dépenses - 55 M€ en recettes)

Compétences	Programmes	Montant d'AP (charge nette, tous budgets)
Développement et aménagement économique, social et culturel	1 - Développement économique local	11 851 000
	2 - Rayonnement international	4 624 260
	3 - Enseignement supérieur et recherche	26 961 000
	4 - Tourisme	7 943
Aménagement de l'espace communautaire	6 - Aménagement urbains	65 445 800
	7 - Réserves foncières	14 359 000
	8 - Transports urbains	7 592 500
	9 - Voirie, aménagement et entretien	102 713 452
	10 - Parcs de stationnement	11 914
	11 - Signalisation et accessibilité	4 820 000
	12 - Ouvrages d'art et tunnels	47 934 300
	13 - Haltes fluviales	104 500
		³¹

Annexe (32/34)

Répartition des Autorisations de programme pour 2013 Budget 2013 450 M€ charge nette (505 M€ en dépenses - 55 M€ en recettes)

Compétences	Programmes	Montant d'AP (charge nette, tous budgets)
Equilibre social de l'habitat	14 - Soutien au logement social	46 445 899
	16 - Gens du voyage	564 000
Politique de la ville	17 - Politique de la ville	33 840 000
Gestion des services d'intérêt collectif	18 - Incendie et secours	2 090 000
	19 - Assainissement	22 641 875
	20 - Eau potable	11 611 511
	21 - Eaux pluviales-ruissellement	7 895 000
	22 - Cimetières	357 441

Annexe (33/34)

Budget 2013**Répartition des Autorisations de programme pour 2013****450 M€ charge nette (505 M€ en dépenses - 55 M€ en recettes)**

Compétences	Programmes	Montant d'AP (charge nette, tous budgets)
Environnement et politique du cadre de vie	24 - Nettoyement	1 235 000
	25 - Déchets	10 326 358
	26 - Lutte contre la pollution	120 000
	27 - Espaces naturels	2 025 850

Moyens généraux	28 - Fonctionnement de l'institution	24 421 397
------------------------	---	-------------------

Annexe (34/34)



Comme disait John Cage à propos d'Erik Satie :

« Il ne s'agit pas de discuter de la pertinence du budget,
il est indispensable »